

## LES SAVOIR-FAIRE CHAUMIERS DANS LE GOLFE DU MORBIHAN ET EN BRIERE

		
<p><i>Coupe du roseau au Champ des Martyrs, Brec'h © PNRGM 2020</i></p>	<p><i>Passage du fil de ligature sous le liteau avec un jeu d'aiguilles © PNRGM 2020</i></p>	<p><i>Chaumière de Lestréviau, Plougoumelen © PNRGM 2020</i></p>

### Description sommaire

Les savoir-faire chaumiers concernent l'ensemble des connaissances, des gestes et des techniques liés à la mise en œuvre du chaume, depuis sa récolte et son conditionnement jusqu'à sa pose en couverture et son entretien. Une couverture en chaume désigne une toiture végétale réalisée en paille de seigle ou de blé, en jonc, en roseau, en genêt ou en bruyère.

Historiquement attestées dans le Golfe du Morbihan et en Brière, les couvertures en chaume (en jonc puis en roseau dans les zones de marais ; en paille de seigle en zone rétro-littorale) ont diminué au début du XX<sup>e</sup> siècle, très souvent remplacées par de l'ardoise, avant de connaître un nouvel essor à partir des années 1970 avec l'avènement du roseau et de la « technique hollandaise ». Autrefois simple journalier agricole, le couvreur en chaume est aujourd'hui un professionnel intervenant sur un large périmètre d'action. Malgré l'évolution des techniques de pose et la mécanisation d'une partie de l'outillage, les savoir-faire chaumiers se caractérisent par une grande permanence dans les gestes, qui nécessitent plusieurs années de pratique pour être maîtrisés.

Face au faible nombre de professionnels recensés (une dizaine dans le Morbihan ainsi qu'en Brière et moins d'une centaine en France), la question de la transmission mais aussi celle de la structuration, de la promotion et de la valorisation de la filière chaume occupent une place centrale dans le maintien et la pérennisation des savoir-faire chaumiers.

## I. IDENTIFICATION DE L'ÉLÉMENT

### I.1. Nom

*En français*

Les savoir-faire chaumiers

*En langue régionale (breton - dialecte vannetais dans le Golfe du Morbihan)*

Labour ar plouz e Mor Bihan Gwened

### I.2. Domaine(s) de classification, selon l'UNESCO

-Savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel

-Connaissances et pratiques liées à la nature et à l'univers

### I.3. Communauté(s), groupe(s) et individu(s) liés à la pratique

Plusieurs acteurs travaillent en lien étroit les uns avec les autres autour d'une ressource commune, le chaume (roseau ou paille de seigle selon la zone géographique concernée). L'activité de ces acteurs ne fonctionne pas en circuit fermé. Les interactions à l'échelle nationale et internationale sont nombreuses. Le roseau utilisé par les couvreurs en chaume, par exemple, provient majoritairement de Camargue. Il existe, dans le Golfe du Morbihan et en Brière, des savoir-faire qui permettent non seulement d'appréhender la filière chaume dans son ensemble, du coupeur de roseau au couvreur-chaumier, mais aussi de comprendre la formation du paysage local dont font partie les roselières et les chaumières, et de participer à la sauvegarde des pratiques anciennes.

Pour cette raison, le périmètre de la présente fiche est circonscrit aux savoir-faire des différents acteurs de la filière chaume, composés de :

*-Coupeur de roseau / récoltant.* Si la majeure partie du roseau utilisé par les couvreurs-chaumiers provient de Camargue, quelques hectares de phragmitaies sont encore exploités dans le marais indivis de Grande Brière Mottière ainsi que dans le Golfe du Morbihan pour fournir du roseau de couverture. Le marais de Pomper à Baden ou le Champ des Martyrs à Brec'h sont, par exemple, exploités depuis une vingtaine d'années). Autrefois coupé à la main, le chaume est aujourd'hui récolté mécaniquement. La coupe peut être assurée par les couvreurs en chaume, eux-mêmes, ou bien sous-traitée à des entreprises spécialisées dans l'entretien des zones humides.

*-Couvreur en chaume / Artisan chaumier.* On compte aujourd'hui moins d'une dizaine d'artisans chaumiers installés dans le Morbihan, une petite dizaine en Brière et moins d'une centaine en France. Cinq couvreurs en chaume sont domiciliés dans le Morbihan, à Saint-Avé, à Baden, à Allaire, à Marzan, à Malansac, et 9 en Loire-Atlantique, à Crossac, à Guérande, à Herbignac, à La Chapelle des Marais, à Saint-Joachim, à Saint-Nazaire ou encore à Sainte-Reine-de-Bretagne. Ces artisans spécialisés travaillent principalement sur leur territoire mais certains interviennent également sur des chaumières localisées dans des départements ou régions limitrophes voire même à l'échelle du territoire national. Les professionnels exercent au sein de Très Petites Entreprises (T.P.E.) ou d'entreprises individuelles. Il arrive que des couvreurs en chaume s'associent pour collaborer sur certains chantiers. Il existe également une Association Nationale des Couvreurs Chaumiers (A.N.C.C.), créée en 1997, dont certains chaumiers sont adhérents.

*-Habitant et propriétaire de chaumière.* Les habitants des chaumières font partie intégrante de la filière « chaume ». L'entretien régulier requis par une couverture en chaume et le petit nombre de couvreurs en chaume présents sur le territoire favorisent l'instauration d'une relation pérenne entre l'habitant et l'artisan. Elle entraîne souvent une dynamique d'échanges entre l'artisan et l'habitant : l'habitant, par sa présence quotidienne, signale rapidement au chaumier les dégradations ou le degré d'usure de la toiture ; le couvreur, par son discours ou son travail, contribue à sensibiliser l'habitant aux savoir-faire chaumiers.

## FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

*-Instances patrimoniales.* Différents acteurs contribuent à l'étude, la valorisation et la reconnaissance des savoir-faire chaumiers dans le Golfe du Morbihan et en Brière. On trouve notamment des acteurs institutionnels (Parcs naturels régionaux du Golfe du Morbihan et de Brière ; universitaires), privés (architectes) et associatifs (Écomusée de Saint-Degan à Brec'h ; Association Archives et Histoire de St-Lyphard ; Association Dastum 44).

*-Producteur de paille de seigle.* Spécificité du territoire morbihannais, la paille de seigle a longtemps été produite localement mais est aujourd'hui principalement importée du centre de la France (Saône-et-Loire). Des variétés anciennes de seigle sont encore cultivées par des paysans-boulangers présents en Morbihan (Molac), dont le chaume peut être utilisé en couverture. Certaines initiatives émanant d'associations patrimoniales (Écomusée de Saint-Degan à Brec'h) visent également à réhabiliter la culture du seigle et les pratiques agricoles traditionnelles sur ce territoire.

### I.4. Localisation physique

*Lieu(x) de la pratique en France*

Golfe du Morbihan, Morbihan (56), Bretagne  
Brière, Loire-Atlantique (44), Pays de la Loire

*Pratique similaire en France et/ou à l'étranger*

En France, les savoir-faire liés au chaume se retrouvent principalement en Brière, où se concentre une grande partie des chaumières de France avec plus de 2200 toitures en chaume, en Normandie et en Camargue, principal fournisseur de roseau à l'échelle nationale. On trouve aussi des praticiens dans d'autres régions où les couvertures en chaume n'ont pas totalement disparu, notamment la Bretagne, l'Auvergne, le Limousin et le Languedoc-Roussillon.

À l'étranger, les couvertures de chaume se retrouvent dans plusieurs pays, dont les principaux sont réunis au sein de l'*International Thatching Society* (I.T.S.), association internationale des couvreurs en chaume. On recense notamment le Royaume-Uni, les Pays-Bas, l'Allemagne, la Suède, l'Afrique du Sud, le Danemark ou encore le Japon.

### I.5. Description détaillée de la pratique

Les savoir-faire chaumiers désignent l'ensemble des gestes, techniques et connaissances liés au travail du chaume. Le chaume se définit comme une tige de graminée, cylindrique, creuse, garnie de nœuds et rarement ramifiée. Synonyme de paille, le chaume désigne traditionnellement la partie de la tige des céréales qui reste sur pied après la moisson (chaume de blé, chaume de seigle). Par extension, le terme « chaume » est utilisé pour qualifier des toitures végétales, celles-ci pouvant être de fibres différentes comme le jonc, le roseau ou la bruyère.

Les savoir-faire chaumiers concernent l'ensemble des activités de la filière chaume. La récolte, le tri et le conditionnement du chaume précèdent sa mise en œuvre en toiture qui comprend la préparation du chantier, le contrôle et le liteaunage de la charpente, le façonnage du chaume puis le travail de finitions et d'étanchéité de la toiture. Enfin, la longévité d'une couverture en chaume dépend de l'entretien régulier dont elle fait l'objet : le travail de démoussage et de remaniage sont autant de gestes techniques qui participent à sa préservation.

## A. Culture, récolte et conditionnement du chaume

### A.1. Le roseau

Le roseau commun (*phragmite australis*), plante semi-aquatique, est utilisé depuis longtemps comme matériau de couverture dans les zones de marais. Récolté, aujourd'hui, en faible quantité dans le Golfe du Morbihan et en Brière, le roseau qui couvre les chaumières locales provient principalement de Camargue. Dans une moindre mesure, les chaumiers rencontrés

## FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

s'approvisionnent également en Normandie et dans l'est de l'Europe (Pologne, Hongrie) et utilisent peu le roseau chinois. La gestion des roselières, la méthode de coupe, les techniques de tri et de conditionnement peuvent varier d'un producteur à l'autre.

### *Gestion des roselières*

Pour obtenir un roseau de qualité couverture, il est nécessaire d'assurer une gestion régulière des roselières, en contrôlant le niveau d'eau et en pratiquant une coupe annuelle du roseau afin d'obtenir un roseau d'âge, de taille et de qualité homogène et d'empêcher la présence en surnombre d'espèces compagnes ou de débris de tiges datant de plus d'un an, inexploitable en couverture. La fauche annuelle prévient également l'enlèvement du marais dû au dépôt trop important de matière organique et contribue au maintien des zones humides nécessaires au développement du roseau.

Deux roselières sont exploitées dans le Golfe du Morbihan et fournissent du roseau de couverture : le marais de Pomper à Baden et le Champ des Martyrs à Brec'h. L'exploitation de ces deux parcelles privées a débuté dans les années 2000.



*III. 1. Roselière située au Champ des Martyrs, Brec'h. ©PNRGM. 2020*

Situées en bordure littorale, le niveau d'eau de ces roselières se régule naturellement en fonction des marées. Dans le marais de Pomper à Baden, une marche d'eau permet néanmoins de contrôler le niveau d'eau. Le roseau supporte des variations relativement importantes bien que sa croissance cesse en cas de submersion importante ou d'assèchement prolongés.

Les roselières du marais de Grande Brière Mottière sont actuellement très peu exploitées. L'indivision de ce marais, entre autres, rend la gestion des roselières complexe car les exploitants n'ont pas forcément la main sur les niveaux d'eau.

### *Coupe du roseau*

La coupe du roseau s'effectue tous les ans en hiver, entre décembre et mars. Le roseau est récolté, sec de sève, après la chute des feuilles et avant sa repousse.

Traditionnellement, le roseau était récolté manuellement. En Brière, trois coupeurs perpétuent encore cette tradition. Un chaland, aujourd'hui motorisé, leur permet de naviguer dans les marais et de s'approcher au plus près des roselières. Pour récolter le roseau, le coupeur en saisit une poignée puis tire avec une faucille. Cette coupe est généralement effectuée en biseau, à 10-15 cm du sol, pour favoriser une bonne repousse du roseau. Le nombre de brins de roseau contenus dans chaque botte n'est pas compté. Le coupeur se sert de la brassée (tour d'un bras) pour constituer des gerbes homogènes. Quand une brassée est atteinte, le roseau est attaché à l'aide d'une ficelle. Ces bottes sont ensuite ramenées à quai à bord du chaland. 100 à 150 bottes peuvent être transportées sur ces bateaux à fond plat en les plaçant méthodiquement : d'abord à plat dans le sens de la longueur au fond du chaland, puis par-dessus et dans l'autre sens.

## FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL



*III. 2. Coupe du roseau, marais de Grande Brière Mottière. ©PNRB.*

Aujourd'hui, la coupe est partiellement mécanisée. Les roseaux sont fauchés à sec et près du sol ; cela suppose une faible hygrométrie et un niveau d'eau relativement bas (10 cm). Des dameuses équipées de faucheuses-lieuses et d'une benne basculante, adaptées aux sols meubles et spongieux (72g/cm<sup>2</sup> de pression au sol), assistent les coupeurs pendant la récolte. Le roseau est coupé et ligaturé en gerbes de 3 à 5 kg, dont la hauteur varie entre 120 cm et 250 cm. Quatre personnes sont nécessaires à la fauche : un conducteur guide la machine dans la roselière, deux manœuvres postés de part et d'autre de la barre de coupe récupèrent les bottes ligaturées et les lancent à un quatrième qui les entrepose dans la benne à l'arrière de la machine. Cette dernière exécute un « tour », c'est-à-dire la fauche des 300 gerbes nécessaires pour remplir la benne, avant de déposer son chargement au sec en un large andain. Si les conditions météorologiques le permettent, les récoltants peuvent réaliser jusqu'à huit tours par jour.



*III. 3. Coupe du roseau, Champ des Martyrs, Brec'h. ©PNRGM. 2020*

Une fois le roseau extrait du marais et mis au sec, les gerbes sont conditionnées en ballots par deux autres coupeurs afin de pouvoir les transporter par camion jusqu'au lieu de triage. Après avoir grossièrement enlevé à la main les herbes de pied, les coupeurs tassent le pied de la botte en la frappant au sol ou sur une surface plane. Les gerbes sont ensuite empilées en quinconce dans une matrice rectangulaire pour former un ballot de 100 à 120 bottes de roseau. Le ballot est ensuite serré et lié par de la ficelle agricole. Tandis qu'un des coupeurs exerce en sautant une pression sur le sommet du ballot, le second serre et noue les ficelles qui le maintiennent en trois points d'attache. Les ballots ainsi liés sont soulevés par un tracteur équipé d'un pique-bottes et entreposés à l'abri en attendant d'être triés et conditionnés.

## FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL



**III. 4.** Disposition des gerbes de roseau en quinconce dans la matrice rectangulaire. ©PNRGM. 2020



**III. 5.** Serrage et ligature du ballot. ©PNRGM. 2020



**III. 6.** Ballots de 100-120 gerbes avant le tri et le conditionnement final. ©PNRGM. 2020

### *Séchage, tri et conditionnement du roseau*

Le tri et le conditionnement final du roseau sont nécessaires pour obtenir un roseau de qualité couverture. Cela permet de le débarrasser des herbes de pied et des débris de tiges cassées, qui représentent en moyenne 30% de la récolte (sur 120 gerbes sorties du marais, 70 à 80 bottes sont commercialisables).

## FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

En coupe manuelle, une étape de séchage est primordiale pour fournir un roseau de qualité. Selon la période de récolte, le niveau d'eau peut être élevé dans les marais et le roseau est parfois coupé sous l'eau. Pour assurer une bonne conservation des bottes ramenées à quai, le coupeur nettoie de nouveau le roseau, préalablement débarrassé des herbes de pied dans le marais, avant de disposer les gerbes en chaumets à l'air libre sur une couche de débris de roseau pour éviter le contact direct avec la terre. Il vérifie le séchage des bottes et les tourne régulièrement, une par une, pour que les brins contenus au milieu puissent sécher correctement. Une fois sec, le roseau peut être entreposé sous une bâche ou stocké en tourelle. Dans ce cas, les bottes sont disposées en rond, têtes au centre, et les tourelles sont montées par couches successives. Les bottes sont légèrement surélevées au milieu pour diriger l'humidité vers le pied de la botte.



*III. 7. Stockage en chaumets ou javelles au bord du marais. ©PNRB.*



*III. 8. Stockage en tourelle en attendant la pose en couverture. ©PNRB. 2021*

Dans une coupe mécanisée, le roseau étant récolté sec, la phase de séchage n'est pas utile. Les étapes de tri et de conditionnement du roseau sont mécanisées et trois personnes sont nécessaires au fonctionnement de la machine. Un premier opérateur trie et alimente la machine en roseau. Un deuxième coupe le lien retenant la gerbe et l'étale en une épaisseur régulière sur la ligne (tapis roulant). Le roseau passe alors dans la machine où il est peigné afin d'enlever les herbes de pied et débris de tige, puis calibré en bottes de 63 cm de circonférence cerclées de deux liens. Un troisième manœuvre les récupère et les égalise en tapant leurs pieds sur une surface plane avant de les conditionner en ballots de 50 ou 100 bottes, selon les exploitants.



*Ill. 9. Enlèvement des herbes de pied d'une gerbe de roseau. ©PNRGM. 2020*



*Ill. 10. Bottes de roseau prêtes à être posées en couverture. ©PNRGM. 2020*

### **A.2. La paille de seigle**

L'usage de la paille de seigle est spécifique au Golfe du Morbihan où il reste très peu de ces couvertures. On en recense au moins deux à Brec'h (au sein de l'Écomusée de Saint-Degan) et une troisième à Grand-Champ (commune jouxtant le territoire du Parc). L'entretien de ces toitures nécessite un approvisionnement régulier en chaume. Si la culture de variétés anciennes de seigle persiste localement (paysans-boulangers à Molac ; actions de l'Écomusée de Saint-Degan), la paille de seigle utilisée par les praticiens rencontrés est aujourd'hui principalement importée de Saône-et-Loire.

#### *Culture et récolte*

Semé en octobre, le seigle est récolté en juillet ou en août. Lorsque la culture du seigle est entièrement tournée vers la production de chaume, sa récolte a lieu en mai ou en juin, au moment où la fleur tombe, avant la formation du grain, afin de prévenir la germination du seigle et garder toute sa souplesse à la paille. La paille ainsi coupée reste blanchir au sol une dizaine de jours avant d'être liée en gerbe et relevée en tas pour terminer de sécher. Les gerbes sont ensuite stockées sous abri en attendant d'être triées.

#### *Tri, peignage et conditionnement*

Afin d'éliminer les herbes de pied et les tiges brisées, la paille de seigle est peignée, poignée par poignée, à l'aide d'un râteau ou d'une fourche fixé à la verticale, ou encore d'une griffe de jardin. Elle est ensuite liée en bottes régulières, d'une hauteur variant entre 160 et 180 cm. Prêtes à être utilisées, les bottes sont directement posées en couverture ou conditionnées en palettes afin de faciliter leur manutention et leur transport.



### B. Mise en œuvre du chaume

La mise en œuvre du chaume en couverture est un procédé essentiellement empirique, reposant, dans une large mesure, sur « l'œil » de l'artisan, et son expérience.

#### B.1. Diagnostic de la couverture

Le chaumier évalue, tout d'abord, l'état de la couverture.

Si le chaume ancien est sain et que la charpente est en bon état, le chaumier peut appliquer une « surcouche » ou un « surfaçage ». Le chaume existant est alors conservé, nettoyé et gratté puis recouvert d'une couche de chaume neuf.

Lorsque le vieux chaume est trop dégradé, il est nécessaire de réaliser une réfection de la couverture. Cette opération consiste à déposer intégralement le chaume en place pour le remplacer par du chaume neuf. Les anciens faitage et solins sont également enlevés. La charpente est alors bâchée afin de protéger le bâtiment d'éventuelles intempéries et le chaumier contrôle son état pour procéder, si nécessaire, au remplacement des liteaux.



*III. 11. Détail d'une lucarne : le chaume neuf, plus clair, se démarque nettement du chaume ancien, plus foncé.  
©PNRGM. 2020*

#### B.2. Préparation et approvisionnement du chantier

Le chaume, conditionné en ballots de 50 ou 100 bottes, est soit acheminé par le transporteur et livré directement sur chantier, soit entreposé dans un local de stockage par le chaumier puis transporté quotidiennement en fonction des besoins du chantier. Le temps consacré à la préparation et à l'approvisionnement varie selon l'accessibilité et les contraintes du site : un espace relativement important est nécessaire pour stocker le chaume ainsi que le matériel de levage s'il existe. Des échafaudages et échelles sont assemblés et sécurisés pour permettre aux artisans d'accéder au toit.

#### B.3. Charpente et liteaunage

En raison de sa masse légère (en moyenne 55 à 60kg/m<sup>2</sup> pour le roseau), le chaume ne nécessite pas une forte charpente. Si, lors du contrôle de la charpente, des liteaux sont manquants ou endommagés, le chaumier en fixe de nouveaux aux chevrons. Ces liteaux sont essentiels car il y attache les bottes. Autrefois, on utilisait principalement des perches de châtaignier ou des baguettes de noisetiers. Le recours au pin, majoritaire aujourd'hui, date du XX<sup>e</sup> siècle. Dans un plan carré (ou « plein carré »), les liteaux sont espacés d'une trentaine de centimètres, sauf en bas et haut de toit où le lattis est plus serré. Les deux premiers liteaux sont ainsi espacés de 15 cm tandis qu'en haut, le dernier liteau est posé à 10 cm du faitage.



*Ill. 12. Détail d'une charpente : panne, chevrons, liteaux. ©PNRGM. 2020*

Afin de maintenir le futur chaume en place, des pièces d'appuis au niveau des rives, du bas de toit et du faitage, peuvent être fixées afin de surélever ces parties par rapport au plan de la charpente. Le chaume, serré contre les liteaux et appuyé sur ces arêtes légèrement plus hautes, sera ainsi cambré, ce qui l'empêchera de glisser. Les chaumiers rencontrés utilisent les termes de « contrainte » ou de « cassure » pour désigner cette mise en tension du chaume en toiture. Dans l'architecture vernaculaire traditionnelle, le chaume prend appui sur le mur gouttereau, dont l'arête extérieure offre un léger décrochement par rapport au plan de la charpente.

La pose d'une sous-couche d'isolation est possible, bien qu'elle ne soit pas toujours pratiquée en raison des propriétés d'isolation thermique et acoustique du chaume.

#### **B.4. Couverture en chaume**

##### ***Principes généraux***

L'humidité favorise la dégradation du chaume. La pose ne se fait donc jamais sous la pluie pour ne pas retenir d'humidité dans l'épaisseur de celui-ci.

Les bottes de roseau, autrefois hissées manuellement par le couvreur, sont aujourd'hui généralement montées à l'aide d'outils de levage (monte-charge électrique ou à poulie, grue, etc.) pour faciliter cette manutention.

Le chaume est posé de bas en haut, par passées horizontales généralement de la longueur de la toiture, jusqu'à la ligne de faitage. Le pied des bottes de roseau, partie la plus résistante, est dirigée vers le bas. C'est elle qui sera exposée aux intempéries. La première rangée, en bas de toiture, forme le talon. Le chaumier débute ce premier rang en façonnant le chaume à angle droit par rapport au mur pour former le larmier (environ 1/2 bras). La pose du deuxième rang décide de l'épaisseur de la couverture : la partie inférieure du rang est façonnée à la manière du larmier tandis que la partie supérieure esquisse la pente du toit.

L'angle de la pente du toit doit être supérieur à 45° afin d'évacuer rapidement les eaux de pluie. Le chaumier façonne la pente à l'œil : son expérience est primordiale pour uniformiser l'ensemble des rangs, éviter les trous et les bosses dans le chaume et obtenir une toiture rectiligne, notamment quand il s'agit de charpentes anciennes, souvent irrégulières. Il s'aide d'aiguilles graduées pour contrôler l'épaisseur du chaume et donc l'inclinaison de la pente.

Le chaumier veille, par ailleurs, à ce que les lignes de démarcation entre les différents rangs soient les moins visibles possibles. Pour cela, il tire sur les brins situés entre les rangs avant de les taper à nouveau à la palette pour obtenir un aspect lissé. Il peut aussi laisser, volontairement, dépasser le chaume du rang précédent, de façon à ce que, en posant le rang suivant à la même hauteur, il n'ait plus qu'à égaliser l'ensemble en tapant avec la palette. Tout en façonnant le rang, le chaumier retire les brins de chaume tordus qui peuvent gêner la régularité et l'esthétique linéaire de la toiture.

## FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

L'épaisseur d'une couverture neuve varie entre 32 cm et 35 cm de chaume, et peut aller jusqu'à 40 cm chez certains artisans.

Arrivé à mi-hauteur de la couverture, le chaumier arase les têtes de roseau dépassant de l'autre rampant si celui-ci a déjà été couvert, afin de ne pas gêner sa progression. Parvenu en haut de toit, l'artisan retape l'ensemble de la toiture et achève d'araser le faitage pour en réaliser l'étanchéité et les finitions.



*Ill. 13. Façonnage du larmier à l'aide d'une palette. ©PNRGM. 2020*



*Ill. 14. Contrôle de l'épaisseur du chaume à l'aide d'une aiguille graduée. ©PNRGM. 2020*

### **Techniques de pose**

Deux techniques de pose sont pratiquées dans le Golfe du Morbihan et en Brière : la technique verticale, dite « à la poignée » ou « au fil », et la technique horizontale, dite « à la barre » ou « méthode hollandaise ». Ces deux méthodes se valent en termes de rendu final et de durabilité. La technique horizontale est cependant largement privilégiée par les chaumiers rencontrés car elle favorise le travail en équipe et la formation d'apprentis.



*Ill. 15. Démonstration de la technique verticale (à gauche) et horizontale (à droite) lors de la fête du Parc. ©PNRB. 2019*

### ***Technique verticale***

Certains chaumiers briérons, soucieux de préserver un savoir-faire local, utilisent encore la « pose à la poignée » ou « technique briéronne » qui consiste à poser le chaume par passées verticales. Le chaumier travaille généralement seul depuis une échelle et la progression se fait par passées de 45 à 60 cm, correspondant à la longueur de bras du chaumier et au nombre de bottes qu'il souhaite poser (généralement 3 ou 4).

### ***Tri et préparation des bottes***

Après avoir sélectionné la botte de roseau en fonction de son emplacement sur la couverture (petites bottes en bas de couverture et roseau plus long sur les niveaux supérieurs), le chaumier la tape sur une planche de bois, placée au sol, pour lui donner une inclinaison en lien avec la pente du toit.



*Ill. 16. Préparation de la botte de roseau ©PNRB. 2021*

### ***Préparation et façonnage de la passée***

Le chaumier démarre la couverture en accrochant, momentanément avec une crémaillère, trois ou quatre bottes pour aligner leurs pieds et former l'égout. Il vient ensuite plaquer une barre métallique

## FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

par-dessus le roseau, en la maintenant par des crémaillères fixées aux liteaux ou aux fils d'acier de la couche inférieure. Lorsque cette barre est en place, le chaumier ouvre les bottes, même si traditionnellement il ne le faisait pas, et étale le roseau de façon homogène. Inspirée de la technique horizontale, cette évolution évite les interstices entre les bottes lorsqu'elles étaient gardées sous leur forme circulaire et permet une meilleure densité de la couverture.



*Ill. 17. Installation d'une barre métallique ©PNRB. 2021*

Le chaumier repousse ensuite légèrement le roseau du plat de la main ou le tape à l'aide d'une palette pour uniformiser le rang en lui donnant la position et l'inclinaison souhaitées.

### *Fixation du roseau*

A l'aide d'un jeu d'aiguilles, le chaumier attache les brins de roseau en trois ou quatre paquets distincts. Pour ce faire, il dispose les aiguilles de part et d'autre du paquet qu'il souhaite lier, fait passer un fil d'acier à travers celles-ci, puis le noue par-dessus le roseau. Ce fil d'acier peut, soit passer derrière le liteau, soit traverser et agripper une couche de roseau précédente dans le cas d'une surcouche. Le chaumier retape de nouveau le roseau à la palette pour égaliser la couverture.



*Ill. 18. Retape du roseau à l'aide d'une palette ©PNRB. 2021*

Le fil d'acier qui entoure les bottes est ensuite serré définitivement à l'aide d'une pince. Pour éviter que le roseau ne s'affaisse, les passées sont maintenues à l'aide de piquets d'arrêt, placés à hauteur de pied et enfoncés dans la botte inférieure.



*Ill. 19. Maintien du chaume déjà posé par des piquets d'arrêt ©PNRB. 2021*

### ***Technique horizontale***

La technique horizontale, originaire des Pays-Bas, est apparue en France dans les années 1970. Cette technique consiste à comprimer le chaume entre les liteaux de la charpente et des barres métalliques en acier galvanisé, en progressant par passées horizontales. Cela permet de travailler sur toute la longueur de la toiture, seul ou en équipe. Lorsque la toiture excède 25 mètres ou qu'elle forme une jonction, le chantier est fragmenté. Le bâtiment n'a ainsi pas besoin d'être découvert dans son intégralité et se trouve préservé des intempéries. Cela permet aussi de limiter le nombre d'outils utilisés sur le chantier.

### ***Tri et ascension des bottes***

Les bottes les plus longues (180 cm – 200 cm) sont généralement utilisées en premier tandis que les plus courtes (120 cm) sont mises de côté afin de réaliser les derniers rangs en haut de toit, ou encore certains détails techniques comme les lucarnes ou les rives.

Les bottes peuvent être montées manuellement sur le toit, lancées par un chaumier resté au sol, ou hissées avec des outils de levage.



*Ill. 20. Bottes hissées manuellement ©PNRB. 2021*



**III. 21.** Grue de levage et plateau de chargement. ©PNRGM. 2020



**III. 22.** Monte-charge à moteur thermique chargé de roseau. ©PNRGM. 2020

### *Préparation du rang*

Le chaumier aligne les bottes et les fait tenir à l'aide de crémaillères. Il installe ensuite une barre de travail qu'il accroche à la barre définitive du rang inférieur avec d'autres crémaillères. Celle-ci permet de prendre le chaume en étau et l'empêche de glisser durant le façonnage. Le chaumier peut alors « casser » la botte, c'est-à-dire couper les deux liens de cerclage, et étaler les tiges pour faire disparaître la forme ronde de la botte.

Certains artisans n'utilisent pas de barre de travail. Après avoir étalé les bottes, maintenues par des crémaillères, ils viennent poser, par-dessus, une barre de fixation définitive. Celle-ci est attachée aux liteaux par des fils de ligature à l'aide de nœuds coulissants, laissés lâches à dessein. Ils façonnent et remontent le chaume à l'aide d'une palette avant de serrer définitivement les nœuds coulissants, ce qui permet de n'effectuer qu'un seul passage par rang.

## FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL



**III. 23.** Détail d'une couverture. De haut en bas : aiguilles ; barre de fixation définitive et fils de ligature vrillés ; crémaillères et barre de travail. ©PNRGM. 2020



**III. 24.** Pose d'une botte. Dans la main du couvreur, la crémaillère qui la maintiendra en place. ©PNRGM. 2020



**III. 25.** Découpe du lien cerclant la botte avec un couteau. ©PNRGM. 2020



## FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL



*III. 26. Cassage des bottes et premier façonnage à la main pour mettre le roseau dans la pente. ©PNRGM, 2020*

### *Façonnage du rang*

Le chaumier tape ensuite les bottes à l'aide d'une palette ou battoir puis resserre les crémaillères pour maintenir le chaume ainsi façonné.



*III. 27. Ligne de démarcation entre deux rangs de roseau (flèche blanche). ©PNRGM, 2020*



*III. 28. Tirage du roseau pour le remettre en forme avec la palette. ©PNRGM, 2020*



III. 29. Égalisation du roseau avec la palette. ©PNRGM. 2020

### *Fixation définitive*

A l'aide de deux aiguilles, le chaumier fait passer des fils métalliques, tous les 15 cm à 20 cm, sous les liteaux. Une aiguille mâle, dotée d'une rainure où se glisse le fil, sert à positionner ce dernier derrière le liteau, tandis qu'une aiguille femelle, équipée d'un œillet, vient le récupérer de l'autre côté et le fait remonter à travers l'épaisseur du chaume. Le passage du fil derrière le liteau dépend du toucher et de l'expérience du chaumier puisque l'épaisseur du chaume masque la vue de la charpente. Très peu utilisée par les artisans rencontrés, la technique vissée ou « technique à construction fermée », originaire des Pays-Bas, consiste à visser les bottes sur des panneaux posés sur les pannes ou les chevrons. Certains artisans recourent néanmoins à la visseuse électrique dans les endroits difficilement accessibles : mur de refend, rive, souche de cheminée ou quand une cloison intérieure, trop proche de la charpente, empêche de faire passer les fils derrière le liteau.

Une barre de fixation définitive en acier galvanisé, de 3 à 5 mètres de long et de 5 mm de diamètre, est posée sur le chaume à l'emplacement du liteau. Tout en comprimant la barre, le chaumier vient nouer ou vriller les fils de ligature par-dessus à l'aide d'un « tourniquet », « lieur », « queue de cochon » ou « tourne-tout », terme variant selon les artisans. La compression manuelle avec la main, l'épaule ou le genou demande beaucoup de force physique et le chaumier peut alors utiliser un levier, qui prend appui sur le liteau supérieur pour venir serrer la barre définitive du rang inférieur, ou un marteau, qui permet de comprimer la barre en venant taper à droite et à gauche du fil de ligature, pour serrer la barre sans forcer.



III. 30. Fils de ligature vissés sur les liteaux au niveau du faîtage. ©PNRGM. 2020

## FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL



**Ill. 31.** Passage du fil de ligature dans la rainure de l'aiguille mâle. ©PNRGM. 2020



**Ill. 32.** Récupération du fil de ligature passé derrière le liteau par l'œillet de l'aiguille femelle. ©PNRGM. 2020



**Ill. 33.** Fixation des fils de ligature à l'aide d'un « tourniquet ». ©PNRGM. 2020



*Ill. 34. Serrage de la barre de fixation à l'aide d'un levier. ©PNRGM. 2020*

### ***Finitions et étanchéité de la toiture***

Parvenu en haut de toit, le chaumier retape l'ensemble de la toiture à la palette pour atténuer les derniers creux et bosses.



*Ill. 35. Finitions de la couverture ©PNRB. 2021*

Le chaume dépassant du faîtage est arasé au taille-haie. Le chaumier assure ensuite l'étanchéité des parties sensibles de la toiture : faîtage, rives, souche de cheminée, fenêtres de toit, etc.

### ***Faîtage***

Le faîtage constitue un élément sensible de la couverture en raison du risque d'infiltration d'eau. On recense principalement deux techniques :

- Faîtage végétalisé : traditionnellement réalisé entièrement en terre, notamment sur les couvertures briéronnes en jonc, ce faîtage a évolué et intègre désormais une sous-couche (mortier, pare-pluie, feutre bitumé, etc.) qui assure l'étanchéité. Le chaumier déploie par-dessus un grillage légèrement recourbé sur les côtés et y dépose la terre, dont le mélange varie selon les artisans. Certains utilisent de la terre noire tandis que d'autres réalisent un mélange à base d'argile, de bouse de vache et de fibres végétales (paille, débris de roseaux). Pour finir, du gazon ainsi que des iris, jubarbes, ou sedums sont plantés. Leur réseau racinaire fixe la terre et absorbe l'eau, tout en participant à l'esthétique du faîtage. Certains chaumiers ajoutent aussi des poignées de roseaux, disposés tête-bêche sur les côtés du grillage pour maintenir la terre en place.

- Faîtage maçonné. Une sous-couche de mortier bâtard à base de ciment et/ou de chaux ou un film étanche garantit l'étanchéité. Une couche de finition vient, ensuite, finaliser ce faîtage. Plusieurs

## FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

finitions sont pratiquées par les chaumiers : en ciment ou en tuile (assez rare en Brière). Pour un faîtage en ciment, le chaumier applique, sur la sous-couche, une nouvelle couche de mortier qu'il laisse apparent. Pour un faîtage en tuile, il recouvre la sous-couche de tuiles de 80 cm jointoyées au mortier.



*Ill. 36. Lestréviau, Plougoumelen : faîtage en terre. ©PNRGM. 2020*



*Ill. 37. Cahire, Plougoumelen (site classé) : faîtage en ciment. ©PNRGM. 2020*



*Ill. 38. La Chaumière contemporaine de Pomper, Baden : faîtage en tuile. ©PNRGM. 2020*

### *Rives, noues et souche de cheminée*

Ces ouvrages sont particulièrement sollicités car ils recueillent les eaux pluviales qui y coulent en grande quantité. Ils nécessitent une attention particulière et un entretien plus régulier. Les rives sont généralement protégées des infiltrations d'eau par la réalisation d'un solin en mortier de ciment. Il en est de même pour la souche de cheminée : une couche de mortier armée d'un grillage, planté dans

## FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

la tête de cheminée, recouvre en surface le chaume qui s'arrête à 70-80 cm de la cheminée. Certains artisans rencontrés utilisent des bavettes en plomb recouvertes par le solin afin de prévenir les risques d'infiltration en cas de fissure.



*Ill. 39. Bodéno, Plougoumelen : détail d'une souche de cheminé. ©PNRGM. 2020*

### **Nettoyage du chantier**

Le chantier s'achève par le nettoyage du site. Les débris de chaume sont généralement acheminés en plateforme déchet vert pour y être recyclés, ou peuvent être broyés et réutilisés en paillage ou comme matériau de construction (isolation ; enduit intérieur).

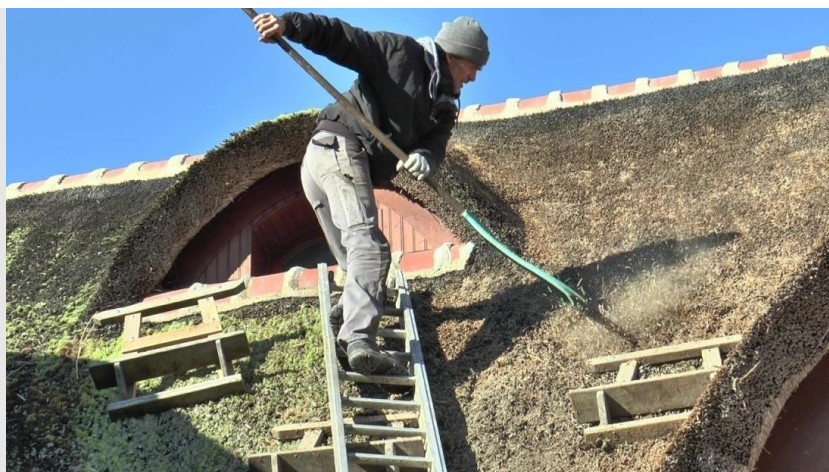
### **B.5. Entretien de la couverture**

Avec une usure de l'ordre de 3 à 5 mm par an en moyenne, une couverture de chaume peut durer entre 35 et 40 ans. L'entretien régulier est un facteur-clé pour la maintenir en bon état. En effet, l'apparition de mousses, de lichens ou de champignons peut accélérer l'usure de la couverture. Les animaux (oiseaux, fouines) peuvent prélever des brins ou gratter le chaume, notamment dans les parties sensibles. Les creux créés empêchent l'écoulement des eaux et favorisent une usure plus rapide. Les couvertures en paille de seigle peuvent également attirer des rongeurs en raison de la présence résiduelle de grains. Sauf dégâts constatés, l'entretien n'est pas nécessaire dans les dix ou quinze premières années après la pose d'une couverture neuve. La couverture est ensuite généralement entretenue tous les deux ou trois ans, bien qu'un contrôle visuel annuel de son état puisse être nécessaire.

#### *Démoussage*

Le chaumier procède au nettoyage de la toiture et enlève les mousses, débris de végétaux... pour éviter le stockage d'humidité et laisser le roseau respirer. Ce démoussage se pratique majoritairement à la main, à l'aide d'un balai à gazon, ou parfois au taille-haie. Cette dernière technique consiste à couper le roseau 1 à 2 cm en dessous de la mousse et permet d'obtenir une finition très nette. Le chaumier nettoie également le faîtage à l'aide d'une brosse métallique et d'une brosse chiendent, tout en contrôlant son état et l'absence de fissures. Il opère ensuite un retapage de l'ensemble de la toiture à l'aide d'une palette pour resserrer la couverture de chaume et égaliser sa surface.

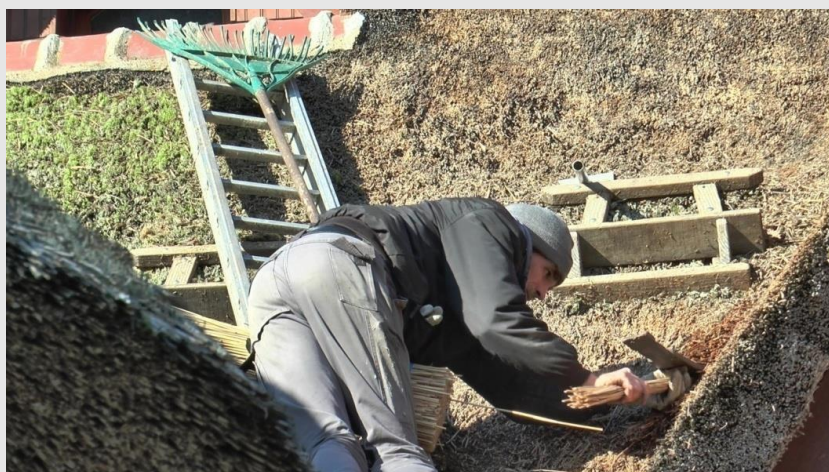
## FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL



**Ill. 40.** Enlèvement des déchets (mousses, lichens, chaume altéré). ©PNRGM. 2020

### Repiquage

Le repiquage permet de corriger ou de réparer des dégradations. Après avoir éliminé les parties endommagées, le chaumier réinjecte du chaume neuf dans les zones fragilisées. Les bottes de roseau sont coupées en tronçons de 30 à 40 cm de hauteur, selon la profondeur du trou à reboucher. Le chaumier saisit ensuite des poignées de 5 à 6 cm de diamètre qu'il insère dans la couverture au niveau du trou existant. Certains utilisent un « poisson », outil traditionnel, grâce auquel ils forment un pré-trou et y insèrent des poignées de chaume neuf. Le chaume est ensuite rebattu et mis en forme à l'aide de la palette.



**Ill. 41.** Remaniage : réinjection de roseau dans les zones fragilisées. ©PNRGM. 2020

Autrefois, les gerbes étaient pliées en deux et nouées à l'aide d'un lien de paille ou d'une ficelle, de façon à former des « bouchons » qui étaient ensuite repiqués dans la couche-mère puis taillés à la faucille. Un des praticiens rencontrés utilise cette technique pour le repiquage de la paille de seigle, bien que la faucille ait été remplacée par un taille-haie et un taille-herbe.



**Ill. 42.** Formation d'un « bouchon » de paille de seigle pour le repiquage. ©PNRGM. 2020

## FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

### Traitement de la toiture

Un traitement fongicide prévenant le développement de mousses et de lichens peut être appliqué sur le chaume à l'issue de l'entretien ou après la pose d'une couverture neuve. Certains artisans utilisent un traitement à base de cuivre ou d'ammonium quaternaire, dilué à l'eau et appliqué en couverture à l'aide d'un pulvérisateur.

### I.6. Langue(s) utilisée(s) dans la pratique

-Français

-Dans le Golfe du Morbihan, le breton (dialecte vannetais) est usité jusque dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle.

*plouz* : paille de céréale (de froment : *plouz gwinnizh* ; de seigle : *plouz segal*) que l'on utilise pour le toit (*toenn / an doenn*) ou comme litière pour les animaux, etc. *Ar plouz to* : litt. « la paille pour couvrir », le chaume de couverture.

*an ti plouz* : la chaumière.

*al loj benal* : l'appentis, la cahute au toit de genêt.

*an doenn plouz* : le toit de chaume.

*an toer-plouz (an doerion plouz)* : le couvreur en chaume (les chaumiers).

*ur gorzenn (korz)* : un roseau (du / des roseau.x).

Selon Daniel Carré, président de l'association *Ti Douar Alre* à Auray, « les chaumiers de l'arrière-pays (Plouay, Brec'h au moins) utilisaient le terme de *segal mor* (du seigle de mer) pour désigner le matériau – le type de roseaux – qu'ils utilisaient ; sans aucun doute parce que ce roseau leur rappelait la paille, le chaume avec lequel ils travaillaient auparavant. »

### I.7. Éléments matériels liés à la pratique

#### Patrimoine bâti

La pérennité des savoir-faire chaumiers est fortement liée au maintien des couvertures en chaume. Une centaine de bâtiments couverts en chaume ont été recensés sur le territoire du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan et 2225 toits en chaume ont été inventoriés sur le territoire du Parc Régional Naturel de Brière en 2020. Si certaines constructions modernes ont fait le choix à partir des années 1970-1980 d'une couverture en chaume ou se sont vus imposés ce matériau par des réglementations d'urbanisme, notamment en Brière, c'est très majoritairement dans le bâti ancien que l'on retrouve la couverture en chaume. En Brière, on constate néanmoins que la part de bâti récent couvert en chaume augmente : 35 % des chaumières recensées lors de l'inventaire de 2020 sont de construction dite « contemporaine ».

Dans le Golfe du Morbihan, certaines maisons encore couvertes en chaume témoignent de l'architecture vernaculaire typique du Pays Vannetais : la toiture à deux versants est généralement contenue entre les murs pignons par des chevronnières saillantes s'achevant parfois par des crossettes sculptées. Ces chevronnières permettent notamment au chaume de la couverture de résister aux assauts du vent. Le comble à surcroît, autrefois utilisé comme fenil, est généralement éclairé par des lucarnes aménagées dans le mur gouttereau, dessinant des ondulations dans la couverture en chaume. Certaines toitures échappent cependant à ce type architectural : en l'absence de chevronnières (les vents étant moins violents dans le Golfe du Morbihan), il arrive que la toiture de chaume déborde légèrement sur les murs pignons.

Témoins d'un habitat traditionnel lié aux activités agraires et aux marais, le patrimoine des chaumières est encore très présent en Brière. Bien que de nombreuses chaumières aient été



## FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

remaniées, certains édifices conservent encore des caractéristiques architecturales de la chaumière briéronne traditionnelle. Habitat modeste, la chaumière briéronne était généralement orientée nord-sud, édifiée en pierre, bois, terre et chaume et couverte d'une toiture à deux rampants. Le module d'habitation, d'environ 35m<sup>2</sup>, comportait une pièce unique, surmontée d'un grenier à grain accessible par une lucarne. Le regroupement typique de trois ouvertures (porte, fenêtre et lucarne) donnait sa forme particulière au pan du toit et se retrouve encore sur de nombreuses maisons d'habitations couvertes en chaumes. Ces modules pouvaient être isolés ou bien groupés, formant des chaumières en longère. Des annexes pouvaient également être adjointes au module d'habitation.

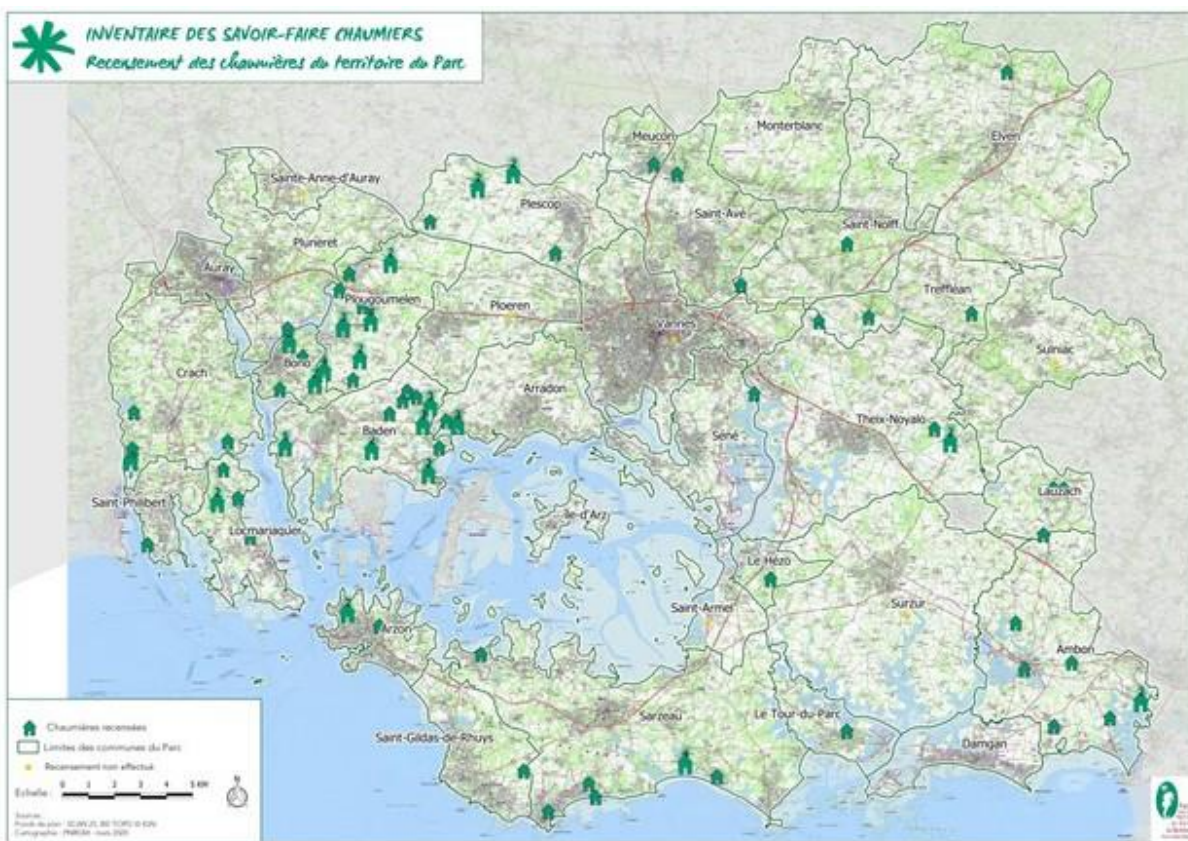


*Ill. 43. Le Moustoir, Arradon. ©PNRGM. 2020*



*Ill. 44. Lestréviau, Plougoumelen. ©PNRGM. 2020*

## FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL



**Ill. 45.** Carte du territoire du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan.  
Recensement du bâti couvert en chaume. ©PNRGM. 2020



**Ill. 46.** Kerlo, Saint-Lyphard. ©PNRB. 2020

**FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL**

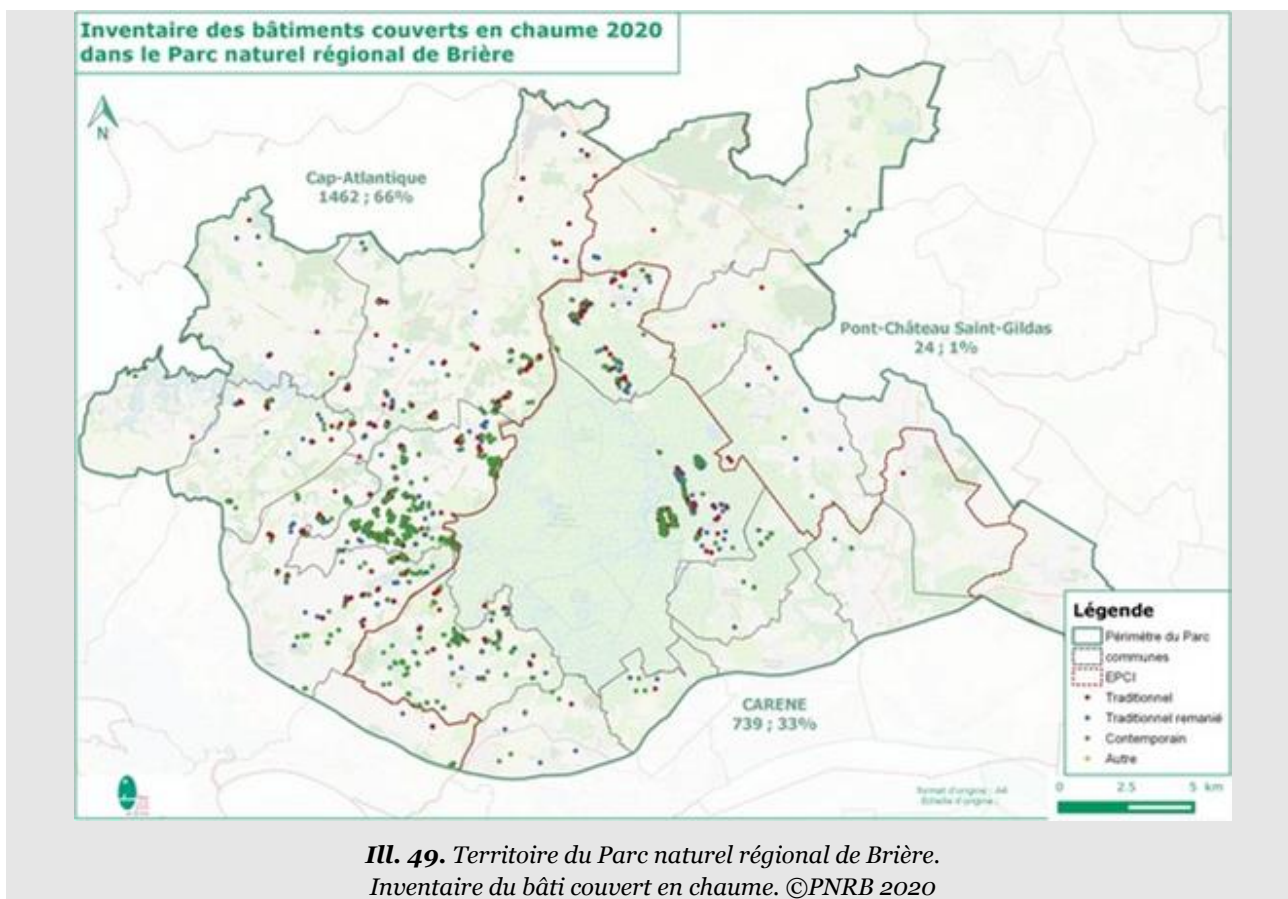


*Ill. 47. Kergourdin, Guérande. ©PNRB. 2020*



*Ill. 48. Le Binguet, Saint-Molf. ©PNRB. 2020*

## FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL



*Ill. 49. Territoire du Parc naturel régional de Brière.  
Inventaire du bâti couvert en chaume. ©PNRB 2020*

### *Objets, outils, matériaux supports*

#### *Coupe du roseau*

- Chaland : bateau à fond plat utilisé pour se déplacer dans les marais de Brière (coupe manuelle).
- Faucille : constitué d'une lame de fer courbe, cet outil est utilisé pour récolter le roseau (coupe manuelle).
- Machine de coupe : dameuse à chenilles équipée de faucheuses-lieuses et d'une benne basculante permettant de couper et récolter le roseau en zone humide.
- Machine de tri : dispositif permettant de peigner, calibrer et lier le roseau en botte.
- Tracteur et pique-botte ; camion et semi-remorque : ces véhicules permettent de déplacer et d'acheminer les ballots de roseau d'un site à un autre.



*Ill.50. Machine de coupe. ©PNRGM. 2020*

## FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

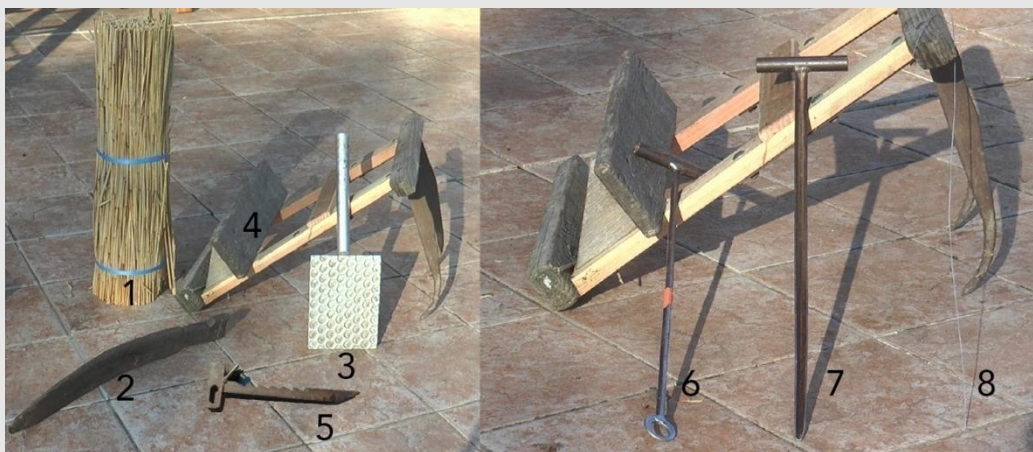
### *Pose du chaume*

Certains outils comme les palettes, les chevalets ou encore les piquets d'arrêts sont fabriqués de façon artisanale par les chaumiers bien qu'il soit possible de se les procurer auprès d'entreprises hollandaises. Les palettes, notamment, varient souvent d'un chaumier à l'autre.

- Chaume : matériau végétal utilisé en couverture ; majoritairement du roseau.
- Échelle et échafaudage : permettent au chaumier d'accéder au toit.
- Monte-charge à moteur thermique ; monte-matériau à poulie ; grue : appareils de levage utilisés pour hisser les bottes roseau sur le toit.
- Chevalet **(4)** : permet au chaumier de se déplacer et de se tenir à genoux sur le rampant de la toiture mais aussi d'y stocker des bottes de roseau. Les crocs en métal du chevalet sont plantés dans le chaume à hauteur des liteaux pour garantir sa stabilité.
- Crémaillère **(5)** : sert à maintenir la botte en place durant le façonnage. La crémaillère prend le chaume en étau entre la barre de fixation définitive du rang inférieur et la barre de travail du rang supérieur ; ses différents crans permettent de resserrer le chaume à mesure qu'il est façonné.
- Couteau : sert à couper les liens des bottes de chaume.
- Palette ou battoir **(3)** : permet, à l'aide de petites alvéoles, de façonner le chaume afin d'obtenir une pente égale et une toiture plane. Autrefois en bois, les palettes actuelles peuvent aussi contenir du métal (acier galvanisé ; aluminium). Le poids varie selon le matériau employé : de 500 g environ pour une palette en aluminium hollandaise à 2,4 kg pour une palette en acier galvanisé réalisée par l'un des praticiens rencontrés.
- Aiguilles femelle **(6)** et mâle **(7)** : servent à passer les fils d'attache sous le liteau pour maintenir le chaume sur la charpente. L'aiguille mâle est rainurée et guide le fil sous le liteau ; l'aiguille femelle est dotée d'un œillet et le récupère pour le faire remonter à travers la couverture.
- Fil d'attache ou fil de ligature **(8)** : autrefois en paille, en jonc ou en carex, une plante des zones humides, le fil d'attache est aujourd'hui en métal (acier galvanisé, inox et plus rarement en cuivre). Passé derrière les liteaux à l'aide des aiguilles, il permet de « coudre » le chaume à la charpente. Dans la technique horizontale, le fil d'attache lie le liteau, le chaume et la barre de fixation définitive après que ces deux extrémités aient été « vrillées » à l'aide d'un tourniquet.
- Pince coupante : permet au chaumier, s'il utilise une bobine de fil au lieu de fils pré-coupés, de couper le fil à la dimension souhaité et ensuite de le nouer.
- Barre de travail, ou barre à étaler, et barre de fixation définitive : d'une longueur de 3 à 5 m, les barres sont généralement en acier galvanisé, bien que l'on trouve, sur les toitures plus anciennes, des baguettes de noisetier ou d'osier. Certains chaumiers utilisent également des baguettes de bambou. La barre de travail, placée au niveau de la barre de fixation définitive du rang inférieur, maintient le chaume pendant le façonnage. Elle est ensuite remplacée par une barre de fixation définitive, fixée au niveau du liteau suivant par des fils d'attache. Le chaume, ainsi comprimé entre la barre de fixation et la charpente, est solidement maintenu en place.
- Marteau : sert à mettre la barre de fixation définitive en pression en la frappant de part et d'autre du nœud coulissant tout en serrant ce dernier.

## FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

- Levier : sert à serrer la barre de fixation définitive en prenant d'une part appui sur le liteau du dessus et d'autre part sur la barre de fixation à comprimer, tout en resserrant les fils d'attache à l'aide du tourniquet.
- Tourniquet, lieur, queue de cochon ou tourne-tout : permet de serrer les fils d'attache passés autour de la barre de fixation, du chaume et du liteau.
- Piquet d'arrêt : permet de maintenir les passées verticales réalisées précédemment. Généralement fabriqués à la main, ces piquets peuvent être en bambou, par exemple.
- Taille-haie : sert à araser le faitage avant de réaliser son étanchéité et à débarrasser le chaume des mousses et champignons lors de l'entretien.
- Balai à gazon ou râtissee : sert à gratter le chaume lors du démoussage pour enlever les différentes mousses, lichens, algues, champignons et débris de chaume.
- Poisson (ou palette à repiquer) **(2)** : sert à injecter du chaume neuf **(1)** dans la couche-mère lors du « repiquage ». De fabrication souvent artisanale, le poisson est un outil en bois de forme concave.



Ill. 51. Les outils du couvreur en chaume. ©PNRGM. 2020



Ill. 52. Diversité des palettes ©PNRB. 2021

## II. APPRENTISSAGE ET TRANSMISSION DE L'ÉLÉMENT

### II.1. Modes d'apprentissage et de transmission

En France, il n'existe pas de formation spécifique au métier de couvreur en chaume, ni de diplôme reconnu par l'Éducation Nationale, bien que des formations courtes non diplômantes soient dispensées par l'Association Nationale des Couvresseurs Chaumiers. Un Certificat de Qualification

## FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Professionnelle (C.Q.P.) d'Ouvrier Professionnel Couvreur-Chaumier, reconnu par la branche professionnelle du Bâtiment et des Travaux Publics (B.T.P.), a cependant vu le jour en 2013 (cf. paragraphe II.2).

Les parcours des chaumiers rencontrés sont diversifiés : la découverte du travail du chaume est souvent le fruit d'une expérience déterminante, d'une rencontre avec un ou plusieurs artisans ou d'une reconversion professionnelle. Les formations premières suivies par les praticiens sont variées : CAP en restauration du patrimoine, CAP de couvreur, formation en éco-construction. Néanmoins, ces derniers ont tous en commun d'avoir appris la pratique auprès d'un artisan chaumier qualifié, sur le terrain et pendant plusieurs années. D'après les couvreurs en chaume rencontrés, la durée de formation varie entre 2 et 5 années de pratique. C'est le temps nécessaire pour être confronté aux spécificités de plusieurs chantiers et maîtriser la réalisation tant d'une couverture simple que des parties plus complexes (noues, arêtières, lucarnes, rives). Selon les témoignages des praticiens, l'apprentissage est permanent, même pour l'artisan expérimenté, car la pratique s'enrichit des solutions nouvelles trouvées par le chaumier pour répondre à des demandes ou des problèmes spécifiques rencontrés sur les chantiers (pose d'un faitage en verre, d'une lucarne en zinc ou d'un bardage de chaume vertical ; etc.).

Du fait de l'absence de diplôme reconnu par l'Éducation Nationale, la formation d'un couvreur en chaume se fait rarement par le biais de l'apprentissage et plus généralement dans le cadre du salariat. D'après l'un des praticiens rencontrés, cela nuit à l'attractivité du métier qui peine à recruter (moins d'une dizaine d'artisans dans le Morbihan et en Brière et moins d'une centaine en France). Les personnes désireuses d'apprendre le métier ne peuvent pas valoriser les compétences acquises par l'obtention d'un diplôme, tandis que, pour les entreprises de couverture en chaume, la charge salariale d'un apprenti est importante, surtout dans les premières années où ce dernier n'est pas complètement autonome sur les chantiers. Certains couvreurs en chaume proposent des contrats à durée déterminée ou des stages courts de quelques semaines pour permettre à l'apprenti de s'initier au métier mais aussi pour apprécier ses aptitudes et sa motivation à rejoindre un environnement de travail parfois difficile.

La formation d'un couvreur-chaumier se fait essentiellement par l'observation et la pratique, bien qu'il y ait des bases théoriques à maîtriser (règles techniques ; vocabulaire spécifique). Les artisans rencontrés insistent sur la nécessité de connaître et de bien visualiser la charpente, afin de mieux appréhender la structure et le fonctionnement d'une couverture en chaume. L'observation est fondamentale en raison de l'absence de tracés et de calculs dans la réalisation de la couverture. L'inclinaison de la pente, tout comme sa planéité, sont réalisées « à l'œil ». Par ailleurs, certains gestes ne s'acquièrent que par la pratique, telle la manipulation des aiguilles en sous-couverture.

### **II.2. Personnes/organisations impliquées dans la transmission**

#### ***Les couvreurs en chaume***

Principaux acteurs de la transmission de leurs savoir-faire, les couvreurs en chaume présents sur le territoire forment ou ont déjà formé des apprentis à leur métier. Cependant, l'absence de cadre dédié de formation, le nombre restreint d'artisans qualifiés et de personnes désireuses de se former, le temps et l'investissement financier nécessaire à la formation d'un chaumier, ainsi que le travail en équipe réduite (généralement en binôme) sont autant de facteurs qui limitent ou ralentissent la transmission des savoir-faire chaumiers.

#### ***L'Association Nationale des Couvreurs-Chaumiers (A.N.C.C.)***

Association créée en 1997, l'A.N.C.C. agit en faveur de la reconnaissance et de la promotion du métier de couvreur en chaume. Cela passe notamment par l'établissement de règles techniques et la mise en place de formations. En 1998, des Recommandations Techniques ont ainsi été élaborées en partenariat avec la Confédération artisanale des petites entreprises du bâtiment (C.A.P.E.B.). En 2011, un Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) d'ouvrier professionnel Couvreur-Chaumier a été créé sur demande de l'A.N.C.C. et de la C.A.P.E.B. Il permet d'être reconnu couvreur-chaumier de niveau II, c'est-à-dire ouvrier professionnel dans la convention collective du bâtiment. Les CQP sont des certifications créées à l'initiative des professionnels afin de répondre aux besoins

## FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

des entreprises, lorsqu'il n'existe ni diplômes de l'Education nationale, ni titres du Ministère de l'Emploi. Le référentiel de compétences suit l'évolution des métiers. Ce CQP de couvreur-chaumier est accessible par Validation d'Acquis d'Expérience (V.A.E.). Il l'est aussi à l'issue d'une formation continue de 427 heures réparties en 12 semaines en centre de formation et 30 semaines en entreprise. Cette formation continue est au jour de la rédaction de la fiche suspendue en raison du nombre insuffisant de jeunes apprenants et d'entreprises en capacité de les prendre en apprentissage.

L'A.N.C.C. propose par ailleurs des formations courtes et non diplômantes destinées aux professionnels désireux de se perfectionner. Une formation consacrée au « plan carré » a par exemple été proposée les 7 et 8 novembre 2019.

### ***Le Parc naturel régional de Brière***

Le Parc naturel régional de Brière constitue un acteur incontournable de la filière chaume. Il participe au maintien du plus important parc de chaumières en France (60% des chaumières du territoire) grâce à une politique volontariste s'appuyant sur l'obligation du chaume dans certains secteurs indiqués dans les P.L.U. En 2019, dans le cadre de son programme d'action visant à garantir la durabilité des toitures en chaume face à la problématique fongique (cf. paragraphe IV.1), le Parc naturel régional de Brière a initié en partenariat avec l'A.N.C.C, les professionnels de la filière chaume et Coop'Action la rédaction de Règles Professionnelles, dans le but de définir des normes spécifiques reconnues par l'Agence Qualité Construction. Leur élaboration repose notamment sur des essais techniques et la mise en place de formations pour sensibiliser les artisans à ces bonnes pratiques.

## **III. HISTORIQUE**

### **III.1. Repères historiques**

#### ***Origines et usages du chaume***

Le chaume fut vraisemblablement employé en couverture dès le Néolithique où les populations commencèrent à se sédentariser. Longtemps, les ressources locales -paille, roseau, genêt ou bardeau de bois...- constituèrent des matériaux de couverture privilégiés. Au Moyen Âge, les toitures végétales dominaient largement, bien que l'ardoise fût déjà utilisée de longue date dans l'architecture sacrée et nobiliaire et centres urbains. A Vannes, dans le Golfe du Morbihan, « l'ardoise prédomine [en couverture], sauf dans les faubourgs où les textes anciens signalent quelques cas de maisons en chaume ou couvertes en paille rue du Four », selon Claire Lainé dans son article « La ville à la fin du Moyen Âge ».

Dans le bâti rural ancien, le choix de la couverture végétale était guidé par la disponibilité des matériaux locaux, leur faible coût et leur facilité de mise en œuvre. En Brière, les habitants exploitaient les ressources du marais indivis comme le jonc ou le roseau pour couvrir le toit des habitations et annexes. Dans le Morbihan où l'ardoise était rare, le seigle, cultivé pour sa céréale jusque dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle car adapté aux terres pauvres et acides, fournissait un chaume de qualité en raison de sa tige plus longue et souple que celle du blé, un vernis de silice naturel la rendant résistante et imperméable. A proximité des marais, le jonc et le roseau étaient également employés. On recourait parfois au genêt et à la bruyère des landes, en sous-couverture ou comme substitut à la paille pour couvrir les annexes (soues, étables).

Avant le développement de la mécanisation au XIX<sup>e</sup> siècle, les céréales semées en automne étaient moissonnées manuellement en été, soit avec une faucille, les tiges étant laissées en terre pour sécher, soit avec une faux, les gerbes étant battues pour séparer le grain des tiges. Le chaubage, ou « battage au tonneau », était généralement pratiqué pour ne pas briser les brins : le seigle était frappé poignée par poignée à plusieurs reprises contre le rebord d'un tonneau. Peignées et liées en bottes, les gerbes pouvaient ensuite être utilisées en couverture. Le roseau était quant à lui récolté à partir de l'automne, une fois les feuilles tombées. A Sarzeau, la cueillette « de roseaux et de joncs, cueillis à date fixe dans les paluds communaux »<sup>10</sup> était attestée au XIX<sup>e</sup> siècle.



## FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Les toitures étaient régulièrement entretenues. Les fermiers, dont la tenue était soumise au domaine congéable (bail résiliable à la volonté du propriétaire moyennant indemnisation au preneur), avaient pour obligation « d'entretenir les couvertures des logements de paille faillante » (A.D. 6E 95-106), et d'achever les grandes réparations avant la fin de leur bail qui, d'une durée moyenne de neuf ans, s'achevait généralement à la Saint-Gilles (1<sup>er</sup> septembre) ou à la Saint-Michel (29 septembre). Ces travaux avaient lieu après la moisson car la paille encore fraîche se rompait moins facilement que le chaume sec, et avant le début de l'automne, pour éviter que les premières pluies ne dégradent le chaume pendant la pose.

Le travail de chaumier était physique. L'accès au toit et au grenier se faisait généralement par une échelle volante, resserrée le reste du temps contre le mur arrière de la maison. Les chutes et les accidents étaient fréquents. Le chaumier hissait manuellement les gerbes de chaume ainsi que la terre, utilisée pour le faîtage.



*III. 53. Bodéno, Plougoumelen : échelle resserrée contre le mur arrière. ©PNRGM. 2020*

La légèreté du chaume autorisait la construction d'une charpente simple et légère. La pente du toit devait être élevée pour permettre le ruissellement de l'eau et éviter qu'elle ne pénètre dans l'épaisseur du chaume. Traditionnellement, elle variait entre 45° et 60°.

Avant de poser le chaume, le couvreur procédait au liteaunage du toit en fixant des lattes ou perches de châtaignier peu épaisses sur les chevrons.

Dans le Morbihan, les couvertures traditionnelles en seigle, étaient réalisées en deux temps. Le chaumier attachait d'abord des poignées de seigle non broyé sur les lattes ou les perches à l'aide de liens de paille, formant une première couche de chaume. Il venait ensuite enfoncer de nouvelles poignées de seigle à l'aide d'un pieu ou d'une petite fourche. Au fur et à mesure qu'il posait la seconde épaisseur, le couvreur coupait la paille avec une faucille pour l'égaliser et la lissait avec un morceau de cuir attaché à la manche. Le sommet du faîtage était recouvert de mottes de terre maigre ou de tourbe mêlées de paille pour assurer l'étanchéité.



*Ill. 54. Kerverec, Ploeren : charpente ancienne recouverte de tôle, années 1970.  
©PNRGM. 2020*



*Ill. 55. Kerverec, Ploeren : détail de charpente. ©PNRGM. 2020*

En Brière, les bottes de jonc étaient posées en passées horizontales, liées les unes aux autres, puis maintenues par des lattes de châtaignier. Le jonc était fauché sur le toit pour l'égaliser.

Sous l'Ancien Régime, l'activité du chaumier suffisait rarement à assurer sa subsistance. S'il couvrait généralement les logis d'habitation, les paysans réalisaient eux-mêmes l'entretien et la couverture des annexes (étable, soue, écurie, grange, cave, cellier, loge). Il pratiquait donc souvent une activité agricole complémentaire, soit vivrière, soit en louant sa force de travail comme journalier dans les fermes alentours, notamment lors des moissons. Dans une société paysanne fortement hiérarchisée, son statut était relativement peu élevé. En tant qu'artisan rural, il se situait légèrement au-dessus des ouvriers agricoles et artisans itinérants (carriers, charbonniers), mais en-dessous des exploitants agricoles et artisans dont le métier touchait au matériel agricole (forgerons-maréchaux-ferrants ; charrons).

### ***Vers une diminution des couvertures en chaume***

Le chaume commence à disparaître des toitures de l'élite paysanne dès le XVII<sup>e</sup> siècle, puis de certains toits d'habitations rurales dès le XVIII<sup>e</sup> siècle, au profit de l'ardoise. Associée à une vie difficile et de misère, la chaumière devient peu à peu impopulaire et le chaume est délaissé. Celui-ci reste néanmoins majoritairement employé en couverture jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, en zone rurale dans le Golfe du Morbihan, période à partir de laquelle le nombre de couvertures en chaume diminue.

A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'industrialisation se développe aux portes du marais de Brière. Les hommes partent travailler en ville, aux chantiers navals de Saint-Nazaire, et l'exploitation des marais, dont celle du chaume, commence à décliner.

Par ailleurs, pour limiter le nombre d'incendies, certaines communes du Morbihan interdisent les toitures de chaume. A Saint-Avé, un arrêté municipal du 14 mars 1891 défend de faire couvrir en chaume ou en matière inflammable les bâtiments neufs d'habitation ou d'exploitation situés dans les hameaux et villages. Ces arrêtés se multiplient suite à l'élaboration d'un modèle de règlement sanitaire par le Conseil départemental d'hygiène en 1905, dont l'article 2 prescrit que « la couverture et la sous-couverture à paille des maisons, granges, écuries et étables [étaient] interdites ».

Tenues pour responsables de la propagation des incendies causant des accidents parfois mortels et pertes matérielles importantes, les toitures de chaume furent définitivement interdites dans le Morbihan par un arrêté préfectoral du 8 août 1908. Cela provoqua des protestations, les partisans du chaume défendant un mode de couverture accessible et économique, particulièrement adapté au

## FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

climat régional et protégeant mieux des écarts de température que l'ardoise. Le 20 janvier 1909, une circulaire revint sur ces dispositions, jugées trop brutales, en précisant que les réparations superficielles restaient autorisées et que les constructions isolées et écartées de la voie publique pouvaient encore être couvertes en chaume.

Malgré tout, le mouvement de conversion des toitures à l'ardoise s'amplifia en raison du coût élevé des assurances pour les couvertures en chaume et grâce aux aides financières accordées par les pouvoirs publics. Entre 1930 et 1933, une subvention de 10% du montant des travaux est allouée par le Conseil Général du Morbihan aux particuliers souhaitant remplacer leur toiture végétale par une couverture en matériaux incombustibles. Le montant des nombreuses demandes de subvention excédant rapidement les sommes inscrites au budget (en 1933, il s'élevait à 739.000 francs), le Conseil Général mit fin à ces aides financières en 1933.

Si le chaume continua de perdurer, comme en attestent les témoignages picturaux (Jean Frélaut) et différents inventaires réalisés entre 1970 et 1992 sur plusieurs communes du Morbihan (cf. paragraphe IV.4), notamment sur les bâtiments d'exploitation agricole situés dans les écarts ruraux, il est peu à peu remplacé, à partir des années 1970-80, par de l'ardoise, de la tôle, du fibrociment ou matériaux synthétiques.

La paille de seigle subit le même sort avec le remplacement progressif des variétés anciennes de seigle par des espèces hybrides aux tiges plus courtes (triticale), l'augmentation de la taille des parcelles lors du remembrement, multipliant les risques de versement des cultures, ou encore l'usage généralisé de la moissonneuse-batteuse cassant la paille.

### ***Le renouveau des savoir-faire chaumiers***

Après la seconde Guerre Mondiale, une prise de conscience patrimoniale se développe. Un nouveau regard est porté sur les chaumières et une volonté de préserver ce patrimoine, fragilisé et dégradé, apparaît, soutenue, entre autres, par les politiques de l'État et la création du Parc de Brière en 1970.

Parallèlement, le roseau connaît un nouvel essor sous l'influence de chaumiers hollandais. La « chaumière », autrefois synonyme de pauvreté, devient à la mode et l'apanage de populations plus aisées. De nouvelles méthodes de pose du roseau se diffusent sur le territoire. La technique dite « à la barre » ou horizontale, provenant des Pays-Bas, est aujourd'hui la plus couramment employée.

## **III.2. Évolution/adaptation/emprunts de la pratique**

### **\* Évolution des matériaux**

La nature des matériaux utilisés pour la confection de couverture en chaume a évolué. Si l'utilisation du roseau est historiquement attestée dans le Golfe du Morbihan et en Brière, elle se limitait auparavant aux zones de marais. L'usage de la paille de seigle, quant à lui, prédominait dans les zones de culture céréalière. Avec le renouveau du chaume dans les années 1970, le roseau est devenu le principal matériau utilisé. Cette évolution dans le choix des matériaux a entraîné une modification de l'esthétique des toits de chaume, très linéaires, mais aussi des techniques de pose. L'origine des matériaux a également changé. Le chaume était traditionnellement choisi et prélevé en fonction de la proximité des ressources alors qu'il est aujourd'hui importé, le plus souvent de Camargue, mais aussi de Normandie, des pays de l'Est de l'Europe et parfois de Chine.

Les matériaux utilisés en charpente ainsi que pour la mise en œuvre du chaume ont également changé. Les toitures anciennes conservent encore parfois le lattis en châtaignier sur lequel était autrefois cousu le chaume à l'aide de liens de paille, de jonc ou de carex. Aujourd'hui, les liteaux sont généralement en pin et les fixations en métal (acier galvanisé ; inox ; cuivre). L'étanchéité, traditionnellement réalisée grâce à un mortier à base de terre crue, est aujourd'hui le plus souvent assurée par un mélange de ciment et de chaux.

### **\* Évolution des méthodes de pose**

## FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

L'utilisation importante du roseau en couverture à partir des années 1970 est allée de pair avec l'adoption d'une nouvelle technique de pose : la technique horizontale ou « à la barre », originaire des Pays-Bas. Alors qu'autrefois, le chaumier travaillait seul par passées verticales, la méthode hollandaise consiste à serrer le chaume sous une barre de fixation et permet de travailler rapidement, seul ou en équipe, par larges bandes horizontales. Cette technique est pratiquée par la majorité des artisans-chaumiers rencontrés en Brière et dans le Golfe du Morbihan.

La technique vissée ou « technique à construction fermée » est une méthode nouvelle également originaire des Pays-Bas et récemment arrivée en France. Elle consiste à visser le chaume sur des panneaux fermés, type aggloméré, directement posés sur les chevrons. Si certains artisans rencontrés émettent des réserves quant au manque de recul sur cette technique et sur la question de la circulation de l'air en toiture, plusieurs d'entre eux ont néanmoins recours, dans les zones difficilement accessibles, aux vis coiffées de fils d'attache métalliques employées dans la technique vissée.

### \* Évolution de l'outillage

Bien que les outils « traditionnels » comme les chevalets et les aiguilles continuent d'être utilisés, l'outillage a évolué et contribue à atténuer la pénibilité du travail, aussi bien pour le couvreur en chaume que pour le récoltant (machines de coupe et de tri ; engins de levage ; perceuses).

### \* Professionnalisation du métier de couvreur en chaume

Autrefois complémentaire d'une activité agricole, le métier de couvreur en chaume s'est aujourd'hui professionnalisé, sous l'effet du renouveau du chaume, de la raréfaction des artisans entraînant une hausse de la demande, et également en raison de l'évolution de la réglementation officielle en matière de construction. S'il n'existe pas de Documents Techniques Unifiés (D.T.U.) applicable à la couverture en chaume, le couvreur-chaumier doit cependant respecter les D.T.U. applicables aux éléments de toiture tels que la charpente, l'isolation, l'étanchéité ou encore l'écart au feu.

## **IV. VIABILITÉ DE L'ÉLÉMENT ET MESURES DE SAUVEGARDE**

### **IV.1. Viabilité**

#### *Vitalité*

La présence d'un patrimoine bâti couvert en chaume sur le territoire entraîne le maintien des savoir-faire et des artisans capables d'en assurer la rénovation et l'entretien. Les couvreurs en chaume rencontrés ont en moyenne leurs carnets de commande remplis sur 1 à 3 ans. Cela témoigne d'un dynamisme qui s'explique en partie par le petit nombre d'artisans exerçant sur le territoire et une demande qui excède l'offre existante.

Par ailleurs, le chaume, matériau biosourcé aux propriétés nombreuses et à l'esthétique valorisée, a les capacités de connaître un développement futur important, selon les acteurs rencontrés.

#### *Menaces et risques*

Les menaces qui pèsent sur la pérennité des savoir-faire chaumiers sont multiples. Elles concernent notamment leur transmission : l'absence d'un enseignement spécifique et d'un diplôme reconnu par l'Education Nationale rend difficile la formation de jeunes apprentis. S'il existe des modules de formation dédiés à la couverture en chaume dispensés par l'A.N.C.C., la formation d'un couvreur-chaumier s'effectue principalement sur le terrain, aux côtés d'un artisan expérimenté, durant 2 à 5 ans. La transmission des savoir-faire chaumiers nécessite donc du temps et un investissement important de la part du formateur comme de l'apprenti.

Or, le métier est confronté à une baisse du nombre d'artisans qualifiés, les départs liés aux retraites mais aussi aux reconversions (pénibilité des conditions de travail en extérieur) n'étant que peu ou

## FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

pas remplacés. On compte ainsi moins d'une centaine de couvreurs en chaume en France, une dizaine en Brière et moins d'une dizaine dans le Morbihan.

Par ailleurs, une problématique fongique a émergé depuis les années 2000 : le développement de champignons et de cyanobactéries en toiture entraîne une dégradation anormale et prématurée des couvertures en chaume. Si certains artisans rencontrés estiment que cette problématique fongique crée un impact plus visuel que structurel, d'autres craignent qu'elle altère l'image de la filière et menace à terme sa pérennité.

Face à ce phénomène, le Parc naturel régional de Brière s'est engagé depuis 2015 dans un programme d'actions visant à garantir la durabilité des toitures en chaume. Cela passe par la compréhension et la structuration de la filière chaume, l'analyse et l'identification des micro-organismes responsables des dégradations et la rédaction de Règles Professionnelles visant à préciser les bonnes pratiques communes à la profession. Dans ce cadre, le Parc naturel régional de Brière travaille en partenariat avec différents opérateurs techniques et scientifiques : l'Association Nationale des Couvreurs Chaumiers (A.N.C.C.) et l'ensemble des professionnels de la filière chaume, COOP'Action *La maison paysanne en Bretagne*, (coopérative d'activité et d'emploi des métiers du bâtiment), l'Ecole Supérieure du Bois (E.S.B.) à Nantes, l'université Caen-Normandie et l'université Rennes 1 ainsi que l'institut technologique Forêt Cellulose Bois-construction Ameublement (FCBA) de Bordeaux.

### IV.2. Mise en valeur et mesure(s) de sauvegarde existante(s)

*Modes de sauvegarde et de valorisation*

#### **\* Améliorer la visibilité et la connaissance des savoir-faire chaumiers**

La sauvegarde et la valorisation des savoir-faire chaumiers passent par la promotion des techniques et du matériau lui-même. Parmi les chaumiers rencontrés, beaucoup estiment en effet que le chaume est un matériau peu (re)connu en dépit de ses qualités multiples (matériau biosourcé et disponible localement ; isolation phonique et thermique). Cela tient selon certains à une mauvaise réputation héritée du passé, celle de la toiture du « pauvre » dont l'entretien était constant et la solidité relative. Pour d'autres, il s'agit d'un manque réel d'information du grand public mais aussi des architectes qui ne le proposent pas de prime abord à leurs clients, ou ne l'intègrent pas dans des conceptions plus modernes. Les couvertures en chaume restent pour l'essentiel un marché de niche ; les couvreurs-chaumiers interviennent majoritairement sur de la restauration de toiture ancienne. Il existe cependant des bâtiments plus contemporains, notamment en Brière, couverts en chaume. On peut aussi citer en exemple une maison conçue en 2016 par l'ingénieure Mireille Avril à Saint-Nolff, dans le Morbihan, dont le bardage extérieur est en roseau.

Le manque de visibilité de la filière chaume entraîne des conséquences en termes de débouchés mais aussi en termes de transmission et de formation des jeunes professionnels, peu nombreux. Plusieurs acteurs se mobilisent donc pour la promotion du chaume et des savoir-faire qui lui sont attachés. Les couvreurs-chaumiers, tout d'abord, participent à la valorisation de leur pratique à travers l'élaboration de *books* permettant d'apprécier leurs réalisations passées ou à travers leurs sites Internet, sur lesquels se trouvent parfois une explication détaillée de la pratique, une description des outils ou encore des photographies des chantiers en cours. Certains artisans proposent par ailleurs de courts stages de découverte.

Cette volonté de reconnaissance incite également l'Association Nationale des Couvreurs Chaumiers à proposer des formations courtes mêlant enseignement pratique et théorique (bases techniques, vocabulaire spécifique et recommandations techniques applicables), ainsi qu'à travailler en lien avec différents partenaires institutionnels pour permettre de structurer et promouvoir la filière chaume (CAPEB ; CFA ; Parcs naturels régionaux ; collectivités territoriales). Ces institutions participent également à la valorisation des savoir-faire chaumiers en menant des actions d'étude, d'inventaire et de recherche, en impulsant des politiques favorables au maintien des couvertures en chaume (prescriptions dans les Plans Locaux d'Urbanisme ; aides financières), en favorisant la diffusion de la connaissance par la publication de plaquettes de découverte et de guides et par l'organisation de manifestations à l'attention du grand public (démonstrations, expositions) ou des professionnels (séminaires ; chantier-école).

## FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

### \* Sauvegarder le patrimoine des chaumières

La protection du bâti couvert en chaume participe à la pérennisation et au maintien des savoir-faire chaumiers. Dans le Golfe du Morbihan et en Brière, il existe différentes mesures de protection du patrimoine inscrites au sein des documents d'urbanisme locaux, dont peuvent bénéficier les « chaumières ».

Il peut s'agir de servitudes d'utilité publique instituées par l'autorité publique et s'imposant aux Plans Locaux d'Urbanisme (P.L.U.), notamment celles attachées à la conservation du patrimoine culturel. A titre d'exemple, le cœur du Parc de Brière est inscrit au titre des sites depuis 1967 pour la préservation des chaumières ainsi que le hameau de Cahire en Plougoumen, dans le Morbihan, depuis 1977 en raison de son ensemble emblématique de chaumières. Ces inscriptions constituent une garantie minimale de protection. Elle impose aux maîtres d'ouvrage l'obligation d'informer l'administration quatre mois à l'avance de tout projet de travaux de nature à modifier l'état ou l'aspect du site. L'architecte des bâtiments de France émet un avis simple sur les projets de construction et les autres travaux et un avis conforme sur les projets de démolition.

On peut citer d'autres dispositifs de protection fixés par les communes au sein de leur PLU :

#### *- Obligation chaume*

En Brière, les communes du Parc ont établi des règles d'urbanisme liées à la protection des chaumières avec des niveaux différents de prescriptions. Certaines communes ne définissent pas de règles particulières tandis que d'autres recommandent voire imposent l'emploi du chaume en couverture. En effet, certaines communes imposent, dans leur PLU, la conservation des couvertures en chaume pour les habitations situées dans des zones définies voire même obligent l'usage du chaume pour les constructions neuves.

#### *-Le classement en « zone naturelle et forestière »*

Les chaumières anciennes encore couvertes en chaume se concentrent essentiellement dans les écarts et les hameaux. Pour certains de ces sites dont la qualité est exceptionnelle, avec des milieux naturels et des paysages présentant un intérêt particulier, le classement en zone naturelle et forestière (« zone N » dans les PLU) constitue une mesure de protection, en raison de contraintes fortes pour les rénovations et les constructions nouvelles, voire de principe d'inconstructibilité. A titre d'exemple, le hameau du Bourlut à Baden, qui compte une chaumière, est situé en « zone Nr » en raison de son bâti de caractère à l'écart de toute exploitation agricole, présentant un intérêt patrimonial et architectural. Tout projet de travaux doit y faire l'objet d'une déclaration préalable et un permis de démolir est exigé préalablement à la destruction d'un bâtiment.

#### *-L'identification des bâtiments susceptibles de faire l'objet d'un changement de destination (L151-11)*

Cette mesure offre la possibilité de réhabiliter un ancien bâtiment à vocation agricole en vue d'un autre usage (habitation par exemple). Ce dispositif permet ainsi de préserver l'intérêt architectural ou patrimonial de certains édifices situés en zones agricoles, naturelles ou forestières, où ne sont autorisées en temps normal que les constructions d'intérêt collectif ou celles liées à l'exploitation agricole. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.

#### *-L'identification des éléments du petit patrimoine protégés au titre des éléments du paysage à préserver (L151-19)*

L'identification du petit patrimoine, défini comme « tous les objets des sites bâtis et du paysage qui possèdent une valeur historique et culturelle mais qui sont modestes dans leur aspect et leurs dimensions », relève de la compétence de la commune. Le petit patrimoine englobe notamment l'habitat et peut à ce titre constituer un moyen de protection de l'habitat couvert en chaume. Cette

## FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

mesure permet en effet de donner une protection à un patrimoine par ailleurs non protégé au titre des Monuments Historiques : les éléments protégés ne peuvent être démolis sauf si leur état ou leur emplacement constitue un risque pour la sécurité ; les aménagements des abords doivent être entretenus et mettre en valeur l'édifice ; enfin, les travaux de restauration ou de réhabilitation (matériaux et mises en œuvre) doivent en préserver le caractère originel.

Enfin, la communauté d'agglomération Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération (GMVa)<sup>1</sup>, dont un grand nombre de communes font partie du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan, est actuellement engagée dans un projet d'extension du périmètre du label « Ville et Pays d'art et d'histoire ». Un inventaire participatif du patrimoine bâti est prévu en 2020, et devrait notamment permettre d'actualiser le recensement du bâti couvert en chaume effectué au cours des opérations d'inventaire menées entre 1970 et 1992. Le projet d'extension au label P.A.H. aura vocation à impulser des mesures de protection des patrimoines emblématiques du territoire.

Un inventaire a été réalisé par le Parc naturel régional de Brière entre mai et novembre 2020 pour actualiser les données de celui de 1997, mieux connaître le patrimoine de chaumières existant en Brière et suivre son évolution au cours du temps. Les objectifs principaux de cet inventaire étaient de recenser et de géolocaliser l'ensemble des bâtiments couverts en chaume, répartis sur les 21 communes du parc, mais aussi d'évaluer l'état de conservation de ce patrimoine. De nombreuses informations relatives à l'environnement extérieur ou intérieur des chaumières, à la structure ou à la couverture de celles-ci, aux matériaux utilisés dans la construction, à leur localisation, etc. ont été relevées lors de cet inventaire.

### *Actions de valorisation à signaler*

-L'Écomusée de Saint-Degan, situé à Brec'h dans le Morbihan, retrace la vie quotidienne d'antan en Pays d'Auray à travers un ensemble de maisons rurales meublées dont une chaumière datant du XVII<sup>e</sup> et une longère du XIX<sup>e</sup> siècle avec ses dépendances. Depuis 2010, ces dernières sont en réfection ; en 2018, il a été décidé de restaurer leurs couvertures en paille de seigle et non en roseau, contribuant ainsi à la sauvegarde d'une pratique historiquement attestée sur le territoire. La culture traditionnelle du seigle a également fait l'objet d'une action de médiation par l'Écomusée, dans le cadre du programme LEADER en Pays d'Auray. En 2018-2019, le projet « De la graine à la paille », mené avec des élèves de lycées agricoles, a permis de faire découvrir à ces derniers les pratiques agraires traditionnelles telles que la traction animale à travers la remise en culture d'une parcelle de seigle. Cette initiative a fait l'objet d'un documentaire, *Cultiver l'expérience – Paroles de jeunes*, réalisé par l'association Passeurs d'images et de sons, diffusé en 2019.

-Dans le cadre de sa Charte, le Parc naturel régional du Golfe du Morbihan a mené au cours de l'année 2019-2020 un inventaire des savoir-faire chaumiers présents sur son territoire. Ce travail repose notamment sur des entretiens menés avec une douzaine d'acteurs de la filière chaume, dont huit couvreurs-chaumiers. Ces entretiens ont également permis la réalisation d'un court-métrage décrivant les différentes étapes de la pratique, depuis la coupe jusqu'à la pose du chaume et l'entretien de la couverture. Cette vidéo est diffusée sur le site internet, les réseaux sociaux et la chaîne YouTube du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan, de même qu'une brochure explicative offrant une synthèse du travail d'inventaire mené sur le territoire. Le travail mené au cours de cet inventaire est également valorisé auprès de l'Association Nationale des Couvreurs Chaumiers et du Parc naturel régional de Brière.

-Le PNR de Brière participe à l'étude, à la valorisation et à la promotion des savoir-faire chaumiers à travers la publication d'ouvrages de référence et de recommandations (Vivre et habiter sa chaumière, paru en 2014 ; un second ouvrage relatif à la surveillance et l'entretien des couvertures en chaume est en cours de rédaction), à travers l'organisation de manifestations (séminaire « Chaume et chaumière, de Brière et d'ailleurs » tenu les 9 et 10 octobre 2019 à Saint-Lyphard ; démonstrations par des couvreurs en chaume au cours de la fête du Parc à Mesquer le 15 septembre 2019) ou encore à travers son site internet, régulièrement mis à jour quant à l'actualité du programme d'action relatif à la filière chaume.

---

<sup>1</sup> GMVa fait partie du syndicat mixte du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan.

## FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

### *Modes de reconnaissance publique*

#### **\* Label Reconnu Garant de l'Environnement (R.G.E.)**

Créée en 2011, la mention « reconnu garant de l'environnement » (ou RGE) est accordée par les pouvoirs publics aux professionnels du bâtiment engagés dans une démarche de qualité. Ce label s'adresse aux artisans et entreprises spécialisés dans les travaux de rénovation énergétique, l'installation d'équipements utilisant des énergies renouvelables ou encore les études liées aux performances énergétiques. Pour les clients, le label RGE représente un gage de qualité et la possibilité de bénéficier d'aides pour leurs travaux de rénovation énergétique, comme le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) (remplacé par Ma Prime Rénov) ou l'éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ). Certains des couvreurs en chaume rencontrés dans le Golfe du Morbihan et en Brière bénéficient du label R.G.E. dans le domaine de l'isolation du toit.

#### **\* Arrêté fixant la liste des métiers d'art**

Par ailleurs, le métier de couvreur en chaume est reconnu comme métier d'art par l'arrêté du 24 décembre 2015. À ce titre, il existe plusieurs titres ou labels permettant d'en reconnaître le savoir-faire, dont peuvent se saisir les professionnels du territoire (label Entreprise du Patrimoine Vivant ; titre de « Meilleur ouvrier de France » ; titre de Maître d'Art).

### **IV.3. Mesures de sauvegarde envisagées**

La structuration de la filière chaume, la définition et la mise en commun de « bonnes pratiques » professionnelles, et la mise en place d'une formation au métier de couvreur en chaume sont autant de problématiques à interroger pour assurer la pérennité des savoir-faire chaumiers. Depuis 2019, le Parc naturel régional de Brière travaille en partenariat avec différents acteurs de la filière chaume (professionnels de la filière, A.N.C.C., Coop'Action) pour rédiger des Règles Professionnelles. Ces dernières constituent un recueil des « bonnes pratiques » du secteur. Ce travail passe par la réalisation d'essais techniques et la mise en place de formations à destination des professionnels afin de valider les prescriptions techniques édictées. Ces Règles Professionnelles, prévues pour 2021, constitueraient un document de référence commun qui, sans exclure les pratiques locales, permettraient de garantir un savoir-faire auprès des assurances et d'instaurer une éventuelle formation au métier de couvreur-chaumier, reconnue par l'Éducation Nationale (type CAP).

Le Parc naturel régional de Brière accompagne également les collectivités et les propriétaires de chaumières dans la préservation du patrimoine des chaumières en coordonnant et en facilitant des réflexions sur l'entretien des couvertures, le coût d'entretien ou de rénovation de celles-ci, etc.

Par ailleurs, la démarche de connaissance et de valorisation des savoir-faire chaumiers via cette fiche d'inventaire, initiée par le Parc naturel régional du Golfe du Morbihan et complétée par le Parc naturel régional de Brière, constitue un éclairage local d'une pratique présente ailleurs en France. La présente fiche d'inventaire pourrait servir de document ressource dans le cas d'un éventuel élargissement de l'inventaire à l'échelle nationale. Cette initiative participerait en effet à la valorisation à une plus large échelle des savoir-faire chaumiers, et permettrait également la reconnaissance d'un certain nombre de variantes locales (variantes dans le choix des matériaux, l'agencement des végétaux, les techniques de pose et de lien, le traitement des parties sensibles de la toiture, etc.). En tant qu'association de praticiens bénéficiant d'une assise au niveau national, l'A.N.C.C. pourrait constituer un porteur de projet intéressant dans l'hypothèse d'un inventaire élargi à l'échelle nationale.

Enfin, une mission de collecte et de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel lié au chaume sera organisée conjointement par le Parc naturel régional de Brière et l'association Dastum 44. Ce collectage permettra de conserver et de transmettre, à travers des enregistrements sonores, des données relatives aux savoir-faire chaumiers (gestes, techniques, outils, etc.).



#### IV.4. Documentation à l'appui

##### *Inventaires réalisés liés à la pratique*

Plusieurs communes du PNR du Morbihan ont été concernées par des opérations d'inventaire menées entre 1970 et 1992 : Arradon (1990), Arzon (1992), Baden (1990), Ile d'Arz (1990, pré-inventaire 1976), Le Hezo (1991), Le Tour-du-Parc (1992, pré-inventaire 1974), Meucon (1983), Plescop (1983), Ploeren (1990), Saint-Armel (1992), Saint-Avé (1991), Saint-Gildas-de-Rhuys (1992, pré-inventaire 1974), Sarzeau (1992, pré-inventaire 1974), Séné (1990), Surzur (1991), Theix-Noyal (1985, 1991), Vannes (1970, 1990-1991). Ces opérations d'inventaire ont notamment permis de recenser les habitations alors couvertes en chaume, d'identifier les matériaux de couverture employés et de photographier certains bâtiments identifiés. Il est prévu que cette opération d'inventaire soit actualisée dans le cadre du projet d'extension du périmètre du label « Ville et Pays d'art et d'histoire » au territoire de Golfe du Morbihan-Vannes agglomération (GMVa), qui envisage de lancer en 2020 une opération d'inventaire participatif sur son territoire : <https://www.golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh>

Inventaire topographique de la ville de Vannes (1998-2014) : <http://patrimoine.bzh/gertrude-diffusion/dossier/presentation-de-la-ville-de-vannes/d993f6bb-0ae5-4335-b150-5b08573db168>

Dont le dossier de synthèse consacré aux fermes de la ville de Vannes (2000) : <http://patrimoine.bzh/gertrude-diffusion/dossier/fermes/4c27da6f-30cb-4f5d-bc6b-8d1c9dbd6a7c>

Les communes du PNR de Brière ont été concernées par des opérations d'inventaire menées en 1997. L'inventaire du Parc naturel régional, mené en 2020, s'est déroulé sur l'ensemble du territoire du Parc ; à savoir 21 communes concernées : Assérac, La Baule-Escoublac, Besné, La Chapelle-des-Marais, Crossac, Donges, Guérande, Herbignac, Mesquer, Missillac, Montoir-de-Bretagne, Pontchâteau, Prinquiau, Saint-André-des-Eaux, Saint-Joachim, Saint-Lyphard, Saint-Malo-de-Guersac, Saint-Molf, Saint-Nazaire, Sainte-Reine-de-Bretagne et Trignac.

##### *Bibliographie sommaire*

###### \*Ouvrages spécialisés

BUFFET Henri-François, *En Bretagne morbihannaise, coutumes et traditions du Vannetais bretonnant au XIX<sup>e</sup> siècle*, Grenoble, B. Arthaud, 1947

DEGEZ Albert, *Restaurer en Bretagne : le Morbihan*, Ivry-sur-Seine, Serg, 1978

DOUARD Christel, *Bretagne, habitat rural et société*, coll. Itinéraire pédagogique, Rennes, CRDP de Bretagne, 2000

FREAL Jacques, *Maisons de Bretagne*, coll. L'Inventaire régional, Nancy, Hachette Littérature, 1973

HERVE Patrick, *Maisons paysannes en Bretagne*, Morlaix, Skol Vreizh, 1991

LE COUËDIC Daniel et TROCHET Jean-René, *Bretagne*, coll. Architecture rurale française, Paris, Berger-Levrault, 1985

LOIR-MONGAZON Élisabeth, TOSKER Catherine, RIOULT Jean-Jacques (dir.), *Architecture rurale en Bretagne, 50 ans d'inventaire du patrimoine*, Service régional de l'inventaire de Bretagne, Lyon, Lieux Dits, 2014

PACQUETEAU François, *Architecture et vie traditionnelle en Bretagne*, Paris, Berger-Levrault, 1979

ROUX-FRELAUT Cécile, *Jean Frélaud, 1879-1954 : l'œuvre peint*, Rennes, Apogée, 1997

TONNERRE Noël-Yves (dir.), *La maison paysanne en Bretagne, 2500 ans d'habitat rural*, Spézet, Coop Breizh, 2008

###### \*Etudes

## FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

BARGAIN Florestan, *Etude préalable de la dégradation accélérée des couvertures en chaume dans le Parc naturel régional de Brière*, mémoire de projet d'étude, UniLaSalle, 2017

GOERGEN Philippe, *Entre patrimoine naturel et patrimoine architectural : le chaume des marais. Approche ethnologique d'un parcours*. Rapport de recherche sous la direction scientifique de L. BERARD (APSONAT, CNRS/MNHN, Paris) et de D. BOUILLON (Ecole Nationale Supérieure du Paysage, Versailles), 1996

LAHURE Franck, *Enquête sur les techniques de mise en œuvre des couvertures en « chaume »*, Rouen, Agence Architrave, 1989

ARBOUSSE-BASTIDE Tristan, *Savoir-faire anciens et matériaux de construction en Bretagne*, FR-CIVAM Bretagne, 2006

### \* Articles

JOURNAUX André, « Les céréales secondaires en France », *L'information géographique*, volume 11, n°4, 1947, p.141

LAINÉ Claire, « La ville à la fin du Moyen Âge », *Vannes : Logis en pierre. Maisons en bois. L'architecture du secteur sauvegardé*, éd. Ville de Vannes, Service du Patrimoine, p.16-37

Archives Départementales du Morbihan (AD Morbihan)

6E 95-106 : Bail à domaine congéable d'une tenue à Keridoret en Saint-Avé

3ES206.13 : Arrêté municipal du 14 mars 1891 interdisant la couverture en chaume, Saint-Avé

5M233, Hygiène et santé publique, toitures en chaume, interdiction et suppression, 1908-1940

5M233 : Registre des délibérations du Conseil Général, séance du 14 mai 1930, « Suppression des toitures en chaume, subvention du département »

5M233 : registre des délibérations du Conseil Général, séance du 11 mai 1933, « Suppression des toitures en chaume, subvention du département »

### \* Presse ancienne

*L'Echo du Morbihan, de Basse-Bretagne, de l'Ouest*, 10/10/1930 : « Plougoumelen – tombé d'un toit »

*L'Avenir du Morbihan*, 07/11/1908 : « Elven – brûlé vif »

*Le Morbihannais*, 31/07/1908 : « Terrible incendie – sept maisons détruites par le feu »

### Filmographie sommaire

#### \* Documentaire

-*Vivre en son jardin* réalisé par Serge Steyer, produit par Poischiche Films, 2004, 52 minutes [une partie du film dédiée à la coupe manuelle du roseau dans le marais de Brière a permis d'alimenter la réflexion de cette fiche]

-*Les savoir-faire chaumiers dans le Golfe du Morbihan* réalisé par Morgane Ribeiro dans le cadre de l'inventaire du P.C.I., PNR du Golfe du Morbihan, 2020, 17 min

#### \* Chaîne YouTube

-Volant Daniel : <https://www.youtube.com/watch?v=Pd1Hkr5jKZI>

### Sitographie sommaire

Bruded : <https://www.bruded.fr/>

Maisons Paysannes de France : <http://maisons-paysannes.org/>

## FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Tiez Breiz : <https://www.tiez-breiz.bzh/>

Paille de seigle – Jean-Luc Rodot : <http://www.pailledeseigle.com/>

Sites des couvreurs en chaume

International Thatching Society (ITS) : <http://thatchers.eu/content/outer-page>

Association Nationale des Couvreurs Chaumiers : <https://chaumiers.com/>

Fabrice ALLARD : <http://www.allardchaumier.fr/>

Erwan HARNAY : <https://armorchaume.fr/>

Philippe LE DELLIOU : <https://www.toitdechaume-ledelliou.fr/>

Patrice LERAY : <http://artisans-tivi.com/tivi-leray-patrice,crossac,44.html>

Jérôme LUCAS : <http://www.chaumier-morbihan.fr/>

Pauline VINEY : <http://toitdechaumepaulineviney.over-blog.com/>

## V. PARTICIPATION DES COMMUNAUTÉS, GROUPES ET INDIVIDUS

### V.1. Praticien(s) rencontré(s) et contributeur(s) de la fiche

-Fabrice ALLARD, couvreur en chaume, [fabriceallard75@gmail.com](mailto:fabriceallard75@gmail.com), 06 64 32 39 50

-Anne BRASSELET, chargée de mission préservation et valorisation du patrimoine des chaumières et de sa filière économique au Parc naturel régional de Brière, [a.brasselet@parc-naturel-briere.fr](mailto:a.brasselet@parc-naturel-briere.fr), 02 40 91 68 68

-Jean-Pierre BRÉTÉCHÉ propriétaire de chaumière et membre de l'association de l'Écomusée de Saint-Degan, 56390 Grand-Champ

-Cyril CRUSSON, couvreur en chaume, [cyril.crusson.chaume@gmail.com](mailto:cyril.crusson.chaume@gmail.com), 06 60 87 85 36

-Erwan HARNAY, couvreur en chaume, [contact@armorchaume.fr](mailto:contact@armorchaume.fr), 06 98 97 48 21

-Philippe LE DELLIOU, couvreur en chaume, [chaumeledelliou@orange.fr](mailto:chaumeledelliou@orange.fr), 02 98 71 16 60 / 06 63 13 13 93

-Alain LECORRE, récoltant

-Patrice LERAY, récoltant et couvreur en chaume, [leraypatrice@orange.fr](mailto:leraypatrice@orange.fr), 06 38 71 84 90

-Jérôme LUCAS et Dimitri GUILLOIS, couvreurs en chaume, [jlartisanchaumier@gmail.com](mailto:jlartisanchaumier@gmail.com), 02 97 07 08 97 / 06 64 06 79 78

-Martine et Thierry MASSELIN, propriétaires de chaumière, 56610 Arradon

-Jean Pierre PEDRON, couvreur en chaume, [jeanpierrepedron@yahoo.fr](mailto:jeanpierrepedron@yahoo.fr), 02 40 66 48 11

-François RIOUFOL, couvreur en chaume, [francois.rioufol@laposte.net](mailto:francois.rioufol@laposte.net), 06 84 13 54 30

-Serge STEYER, réalisateur du documentaire « Vivre en ce jardin » et directeur général en charge des programmes à Kultur Bretagne (KuB), [contact@kubweb.media](mailto:contact@kubweb.media), 02 56 63 60 86

-Pauline VINEY, couveuse en chaume, [chaumieremorbihan@gmail.com](mailto:chaumieremorbihan@gmail.com), 06 78 05 43 84 / 02 97 45 40 70

### V.2. Soutiens et consentements reçus

Deux lettres de soutien ont été collectées au cours de cette enquête. Un court-métrage réalisé à cette occasion donne également à voir les différents témoignages des praticiens rencontrés.

## VI. MÉTADONNÉES DE GESTION

### VI.1. Rédacteur(s) de la fiche

-Morgane RIBEIRO, Volontaire en service civique au Parc naturel régional du Golfe du Morbihan, Master Gestion des patrimoines architecturaux, artistiques et culturels, [morgane.ribeiro8@gmail.com](mailto:morgane.ribeiro8@gmail.com)

-Eloïse BOIVIN, Stagiaire au Parc naturel régional de Brière, Licence Professionnelle Conservation et restauration du patrimoine bâti

### VI.2. Enquêteur(s) ou chercheur(s) associés ou membre(s) de l'éventuel comité scientifique instauré

-Morgane DALLIC, Responsable du pôle Culture, patrimoines, éducation au Parc naturel régional du Golfe du Morbihan, [morgane.dallic@golfe-morbihan.bzh](mailto:morgane.dallic@golfe-morbihan.bzh), 02 97 62 36 26

-Julie LEONARD, Responsable des inventaires du patrimoine culturel immatériel et de la valorisation de la diversité culturelle à Bretagne Culture Diversité, [jleonard@bcd.bzh](mailto:jleonard@bcd.bzh), 02 97 35 09 20

-Morgane RIBEIRO, Volontaire en service civique au Parc naturel régional du Golfe du Morbihan, Master Gestion des patrimoines architecturaux, artistiques et culturels, [morgane.ribeiro8@gmail.com](mailto:morgane.ribeiro8@gmail.com)

-Eloïse BOIVIN, Stagiaire au Parc naturel régional de Brière, Licence Professionnelle Conservation et restauration du patrimoine bâti

-Anne BRASSELET, Chargée de mission préservation et valorisation du patrimoine des chaumières et de sa filière économique au Parc naturel régional de Brière, [a.brassellet@parc-naturel-briere.fr](mailto:a.brassellet@parc-naturel-briere.fr), 02 40 91 68 68

### *Lieu(x) et date/période de l'enquête*

L'enquête s'est déroulée d'octobre 2019 à avril 2020. Les entretiens avec les praticiens et acteurs de la filière chaume ont eu lieu sur le territoire du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan ainsi que dans les communes alentours (Grand-Champ ; Brec'h), dans le Morbihan (Allaire, Landévant) et en Brière (Saint-Joachim ; Saint-Lyphard). Une enquête complémentaire a été réalisée sur le territoire du Parc naturel régional de Brière en mars-avril 2021 afin d'enrichir cette fiche des spécificités briéronnes.

### VI.3. Données d'enregistrement

#### Date de remise de la fiche

mai 2020 pour le Morbihan, mai 2021 pour la Brière

#### Année d'inclusion à l'inventaire

2020 pour le Morbihan, 2021 pour l'agrégation de la Brière au Morbihan.

#### N° de la fiche

2020\_67717\_INV\_PCI\_FRANCE\_00470

#### Identifiant ARKH

<uri>ark:/67717/nvhdhrrvswvk259</uri>